

Quatrième séance, vendredi 15 novembre 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Communications. – Motion d'ordre Markus Bapst/Anita Brünisholz (modification de l'ordre du jour). – Motion urgente Jacques Bourgeois/Dominique de Buman/Michel Losey (crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise); dépôt. – Motion N° 126.01 Raymonde Favre/Francis Maillard (application des exceptions de droit cantonal prévues dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire); prise en considération. – Motion N° 016.02 Jean-Claude Schuwey (traversée de la localité de Jaun); prise en considération. – Recours en grâce. – Postulat N° 207.02 Nicolas Bürgisser (encouragement concret de la production alternative d'électricité); retrait. – Postulat N° 208.02 Nicolas Bürgisser (desserte du plateau de Pérolles par le train); prise en considération. – Postulat N° 209.02 Max Felsler/René Fürst (politique de l'Etat en faveur des transports publics); prise en considération. – Motion urgente Jacques Bourgeois/Dominique de Buman/Michel Losey (crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise); discussion et vote. – Projet de décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo. – Postulat N° 217.02 Jean Deschenaux/Isabelle Joye (réintroduction des notes à l'école primaire); développement. – Motion urgente N° 026.02 Jacques Bourgeois/Dominique de Buman/Michel Losey (crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise); développement. – Motion N° 023.02 Christian Ducotterd (utilisation abusive d'un nom ou d'une marque de boisson alcoolisée lors d'une manifestation); développement. – Motion N° 024.02 René Fürst/Martin Tschopp (modification de la loi portant règlement du Grand Conseil); développement. – Motion N° 025.02 Yvonne Stempfel/Albert Bachmann (loi sur les hôpitaux: art. 27 al. 1); dépôt et développement. – Postulat N° 218.02 Jean-Pierre Dorand/Nicolas Bürgisser (collaboration rail-route: utilisation des infrastructures existantes); dépôt. – Postulat N° 219.02 Hans Stocker (Personalaufwand/Personalbestand des Staates); Begehren und Begründung. – Postulat Nr. 220.02 Nicolas Bürgisser (Schaffung einer zentralen Inkassostelle bei der Finanzdirektion); Begehren und Begründung. – Postulat N° 221.02 Solange Berset/Jacques Bourgeois (pour une législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes); dépôt et développement. – Elections. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 121 députés; absents: 9.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Joseph Binz, Cédric Castella, Dominique Corminbœuf, Pierre Cottier, Anita Cotting-Bise, Nicolas Lauper, Louis-Marc Perroud, Valérie Piller et Michel Zadory.

M^{me} Isabelle Chassot et MM. Michel Pittet, Claude Lässer, conseiller(e)s d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. Dans sa séance du 14 novembre 2002, le Bureau du Grand Conseil a désigné la Commission de justice pour examiner le projet de décret concernant la révision de l'article 64 de la Constitution cantonale: création d'un Conseil supérieur de la magistrature.

2. Le Bureau a également nommé la Commission des finances et de gestion pour examiner le projet de décret relatif à l'aide financière de l'Etat pour les travaux de l'assemblée constitutive de l'agglomération de Fribourg.

3. Je vous informe simplement que je quitterai le Grand Conseil vers 9 h 30 et le premier Vice-président, M. Charly Haenni, me remplacera puisque je suis invité au Dies Academicus à l'Université et qu'il est de coutume que le président du Grand Conseil soit présent.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Motion d'ordre Markus Bapst/Anita Brünisholz demandant de traiter le décret N° 29 relatif à Agy Expo en début de séance

Le Président. Je suis en possession d'une motion d'ordre concernant la modification de l'ordre du jour. Je vous lis le texte: «Je demande que le projet N° 29 relatif à la recapitalisation d'Agy Expo soit traité en début de séance soit au point 3, avant les motions et postulats.» Nous sommes donc déjà au point 3 de l'ordre du jour et j'ouvre la discussion sur cette motion d'ordre.

Anita Brünisholz (PDC, SC). Si nous nous permettons de demander une modification de l'ordre du jour, c'est que le décret N° 29 revêt une certaine urgence. Nous estimons qu'avec le Dies qui se déroule aujour-

d'hui, nous souhaiterions que ce point soit avancé pour que nous puissions en discuter avant la pause.

Pierre-André Page (*UDC, GL*). Je crois que nous avons connaissance du programme depuis un certain temps. Je ne vois pas la raison de le modifier ce matin. Je vous propose de refuser cette motion d'ordre.

Jean-Jacques Collaud (*PLR, SC*). Je tiens à vous dire que notre groupe soutiendra la motion d'ordre qui consiste à avancer les débats.

Antoinette Romanens (*PS, VE*). Le groupe socialiste ne soutiendra pas ce changement d'ordre du jour. Nous sommes des députés nommés pour notre tâche, qui avons également la tâche d'être présents et de remplir nos obligations durant toute une séance. On nous a priés de réserver notre temps ordinairement jusqu'à 12 h 30. Nous avons déjà commencé avec du retard à cause d'un certain groupe qui n'était pas là. Je suggère donc que nous maintenions cet ordre du jour tel qu'il est.

Benoît Rey (*PCS, FV*). Egalement, le groupe chrétien-social ne va pas accepter cette motion. Nous avons un ordre du jour connu et il n'y a pas de raison de le modifier, ce d'autant plus que nous aurons encore, probablement aujourd'hui, le dépôt d'une motion urgente et je ne trouve pas tout à fait correct que l'on fasse du forçant par rapport à des objets plus importants que d'autres.

Cédric Castella (*Ouv, GR*). Le groupe Ouverture estime que l'importance de l'objet justifie largement cette motion urgente et il la soutiendra.

Charles-Antoine Hartmann (*PDC, FV*). Je constate quand même que la question de la recapitalisation du Forum est un décret, un décret tout de même plus important qu'une motion ou un postulat. Par ailleurs, il est quand même nécessaire que cet objet soit traité avec certitude ce matin et non pas à la prochaine session. C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir soutenir cette motion d'ordre.

– Au vote, la motion d'ordre de M. Markus Bapst et M^{me} Anita Brünisholz est refusée par 53 voix contre 51. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion urgente Jacques Bourgeois/ Dominique de Buman/Michel Losey (crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise)

(Dépôt)

Le Président. Je suis saisi d'une motion urgente déposée par MM. Jacques Bourgeois, Dominique de Buman et Michel Losey dont l'objet est: «Crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise.» Cette motion sera reprise en cours de séance. Le texte qui vous sera remis en cours de séance est le suivant:

Nous demandons au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise:

Décret du ... relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise.

Le Grand Conseil du Canton de Fribourg
vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat,
vu la loi du 21 novembre 1997 sur la promotion des produits agricoles;

Décrète:

Art. 1. Un crédit d'engagement de 2 500 000 francs sous forme de prêt sans intérêt remboursable sur une période de 15 ans et de 3 000 000 de francs sous forme d'une contribution à fonds perdus est ouvert auprès de la Trésorerie d'Etat en faveur de l'économie laitière fribourgeoise.

Art. 2. Les crédits de paiements seront inscrits au budget de l'Etat.

Art. 3. Le crédit d'engagement prévu à l'article premier est accordé aux conditions suivantes:

- a) participation financière de l'ensemble des cantons partenaires (BE, VD, NE) conformément à la clé de financement intercantonale arrêtée par les Départements de l'agriculture respectifs;
- b) participation financière de la fédération PROLAIT à la plate-forme, soit 17 000 000 de francs, équivalant au total des participations cantonales;
- c) PROLAIT – Plate-forme laitière de la Suisse occidentale devra «négocier annuellement sur la base de contrats les quantités et le prix du lait avec l'acheteur et veiller au maintien d'un outil de transformation performant au travers de CREMO S.A. sise à Villars-sur-Glâne».

Art. 4. ¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

² Ce décret, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum financier.

Motion N° 126.01 Raymonde Favre/Francis Maillard¹

(application des exceptions de droit cantonal prévues dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire)

(Prise en considération)

Raymonde Favre (*PLR, VE*). Ayant déposé cette motion avec notre ancien collègue Francis Maillard, en septembre 2001, elle faisait suite à une interpellation du même ordre; d'abord, je voudrais remercier le Conseil d'Etat d'y apporter partiellement des solutions concrètes. C'est déjà un pas important qui est fait, car la loi fédérale (art. 24) est des plus compliquées. Nous

¹ Déposée le 20 septembre 2001, *BGC* p. 1323; développée le 18 octobre 2001, *BGC* pp. 1548 et 1549; réponse du Conseil d'Etat le 12 novembre 2002, *BGC* pp. 932 à 934.

savons qu'il est impératif de faire quelque chose pour l'avenir de nos alpages. Le rapport sur les alpages édicté par l'Economie alpestre en 2001 parle de lui-même. Et comme membre de cette société, je ne pouvais rester insensible à ces problèmes.

L'avenir de notre patrimoine alpestre doit tous nous interpeller. Nous savons qu'une partie de ces bâtiments ne sera plus utilisée à des fins agricoles et sur les 700 utilisés aujourd'hui, combien resteront-ils à l'avenir? Bien difficile de répondre. Les choses changent; avant, on construisait certains de ces chalets et l'on faisait de grandes étables et la partie habitable était toute petite et comprenait parfois une petite chambre, parfois rien. Actuellement, si l'on veut transformer pour une famille modeste, il faut au moins deux chambres simples et un minimum de confort.

Nous apprécions déjà que le Conseil d'Etat ait fixé à 50 m² de surface les transformations réalisables. Les adaptations doivent se faire au fur et à mesure des décisions de la politique agricole.

Nous sommes aux plus profonds changements que subit notre agriculture. Nous n'avons pas le choix, il faut s'adapter! C'est pour toutes ces raisons que nous demandions au Conseil d'Etat d'utiliser toutes les possibilités offertes par le droit cantonal et que l'article 24 prévoyait. Nous pensions également que la meilleure solution à nos yeux était de classer les chalets de valeur C (actuellement, 70 % de ces chalets) comme les chalets A et B, c'est-à-dire jugés dignes de protection, ce qui aurait résolu le problème à cent pour cent. Malheureusement, nous apprenons que les valeurs A, B, C du recensement de l'OCAT ne correspondent pas du tout à celles du classement de la Commission des biens culturels. Et c'est bien la première fois que cette différence est évoquée clairement.

Tout étonnés, nous en avons pris connaissance. Bien sûr que si nous avions eu les connaissances avant cet élément capital, nous aurions formulé notre motion différemment. Malgré tout, nous sommes satisfaits d'avoir fait avancer les choses et d'avoir mis en évidence un problème aussi important. Nous avons la preuve que notre démarche est une nécessité. Rarement, interpellations et motions ont fait couler autant d'encre que celle-ci.

Je remercie la presse de l'aide précieuse dont nous avons bénéficié. Une multitude d'articles, de photos et pas des moindres, a permis de se rendre compte de l'importance de ce dossier. La sensibilité des gens concernés par le patrimoine alpestre m'a encouragée à continuer et à aller jusqu'au bout. Le moment et le fait d'arriver en même temps que l'élaboration et la consultation du plan directeur cantonal nous ont permis de réaliser une partie de notre souci et ont répondu partiellement à notre motion.

Avec les nouvelles fiches du plan directeur intitulées «Domaines alpestres à maintenir», les communes ont la faculté de désigner les chalets dans une zone spéciale superposée à la zone agricole, cela dans le PAL (plan d'aménagement local), ce qui permettra de voir l'avenir avec un peu plus de sérénité.

Le fait aussi que pour répondre au tourisme, il y ait une possibilité de transformer des chalets, à condition qu'ils se trouvent sur un itinéraire touristique d'importance régionale, est aussi un élément qui va dans le bon

sens. Mais j'ose espérer qu'à l'avenir, toutes les nouvelles possibilités soient réalisables et qu'on y voit un réel changement.

Voilà pourquoi je persiste à conduire cette motion jusqu'au terminus et pour cette cause alpestre qui me tient tant à cœur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, ainsi que tous les «bouébo» du Grand Conseil, de soutenir ma motion.

Jean Genoud (PDC, VE). Le groupe démocrate-chrétien, dans une confortable majorité, partage les soucis des motionnaires Raymonde Favre et de notre ancien collègue Francis Maillard. Une protection bien comprise de nombreux éléments de notre patrimoine agricole bâti est pleinement justifiée. Avec l'évolution des méthodes d'exploitation, de nombreux bâtiments aux chalets d'alpage restent effectivement inutilisés. Leur avenir passe très souvent par une affectation différente, faute de quoi, c'est la ruine inévitable. Si des directives rigoureuses doivent permettre de préserver le cachet et la structure extérieure de ces bâtiments, la souplesse et les exceptions demandées par cette motion sont pleinement justifiées.

Certes, le Conseil d'Etat a déjà partiellement répondu à cette attente avec le nouveau thème «Domaines alpestres à maintenir» du plan directeur cantonal. Mais la procédure est à notre avis trop lourde et trop complexe, et risque très probablement de décourager les communes de l'utiliser.

Par ailleurs, les possibilités d'exceptions prévues par la LAT ne sont pas utilisées complètement. De plus, la rigueur et le manque de souplesse de l'OCAT dans ce domaine sont connus. L'acceptation de cette motion leur donnera un signal clair pour une pratique beaucoup moins restrictive d'utiliser les exceptions prévues dans la législation fédérale et pour nous proposer prochainement un nouveau système plus simple et plus efficace.

Martine Remy (PS, GR). Par le dépôt de cette motion, M^{me} Favre et M. Maillard nous ont fait part du souci qu'ils ont pour les chalets d'alpage de type C. Il est important de pouvoir sauvegarder notre patrimoine alpestre, car il est à craindre que seuls les pâturages facilement accessibles seront encore exploités à des fins agricoles, laissant une grande partie des bâtiments inexploités, voire à l'abandon.

Dans la motion en question, il a été demandé au Conseil d'Etat d'envisager toutes les possibilités d'exceptions de droit cantonal qu'offre l'article 24d de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

A la suite de cette demande, des groupes de travail ont été mis sur pied, aboutissant à la proposition d'introduction d'un nouveau thème dans le plan directeur cantonal intitulé «Domaines alpestres à maintenir». Ce nouveau thème ne répond que partiellement aux questions et aux attentes de nos collègues, mais en permettant un assouplissement de la pratique actuelle et en donnant aux communes la possibilité de définir des domaines alpestres à maintenir qui pourront faire l'objet de transformations partielles, sous réserve de changement d'affectation par le biais d'une modification du plan de zones.

La motion, demandant plus précisément que les chalets de valeur C soient aussi jugés dignes de protection,

dans le cadre de l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre, ne pourra pas être soutenue par le groupe socialiste.

André Remy (PDC, GR). L'état de nos chalets d'alpage se détériore lentement, mais sûrement. La dégradation des revenus agricoles ne permet plus d'entretenir correctement ces constructions.

Ces chalets font partie de notre patrimoine, ainsi que de l'environnement naturel et économique de nos régions de montagne. Ils sont importants pour le maintien de nos pâturages et de nos paysages. D'ailleurs, un projet soutenu par la Confédération appelé «IFP» se met en place en Gruyère dans le but justement de maintenir nos chalets, nos pâturages et nos forêts, alliant économie, protection du paysage et tourisme doux.

Le tourisme, principale activité économique de ces régions, a également besoin de cette vie alpestre et des paysages préalpins s'il veut avoir une chance de trouver un développement durable. Notons que ces infrastructures existent et ne créent pas de nouvelles structures dégradantes pour l'environnement. Allier tourisme et agriculture conviendrait à répartir les charges entre les partenaires, ce qui permettrait d'entretenir ces constructions qui datent du siècle passé. Tout cela suscite aussi le maintien des alpages qui ont grandement besoin de l'être humain pour leur pérennité.

Le Conseil d'Etat, en intégrant une fiche dans le plan directeur, veut devancer quelque peu la motion. En fait, le Conseil d'Etat dévie la balle de M^{me} Favre et M. Maillard en corner. On pourrait encore discuter et dire que l'on va dans la bonne direction, mais la formulation est tellement vague que le refus du permis de transformation partielle est plus évident que l'octroi. Pourquoi la formule «il peut autoriser» n'est pas «il autorise»? Le résultat de la largesse de cette formule s'est déjà traduit récemment par le refus d'octroi d'un permis de construire par la Direction des travaux publics.

Ce que nous voulons, c'est de la souplesse dans les possibilités de transformation, une volonté formelle de maintenir une zone alpestre vivante en lui garantissant une économie viable. Les communes concernées devraient pouvoir émettre un avis déterminant, sans trop de complications administratives et coûteuses. De plus, pourquoi ne pas désigner la Société fribourgeoise d'économie alpestre comme étant la partenaire, ou plutôt la consultante, dans le cadre des demandes de mise en zones faites par les communes?

En conclusion, je vous invite vivement à parcourir une fois le fond des vallées et vous constaterez que ces zones décentralisées se dépeuplent à la vitesse grand V. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour entreprendre quelque chose. Ne nous laissons pas dépasser par une vétusté et une dégradation coûteuses de la zone agricole et alpestre. Cela deviendrait insupportable pour tout un chacun.

Voilà les raisons pour lesquelles je vous demande de soutenir la motion Maillard/Favre qui aura pour conséquence de mieux cadrer la problématique des bâtiments ruraux et des chalets d'alpage.

Gilbert Cardinaux (UDC, VE). Dans leur texte, les motionnaires demandent au Conseil d'Etat d'utiliser toutes les possibilités d'exceptions du droit cantonal en matière d'aménagement du territoire. Ils demandent un changement d'affectation de certaines catégories de chalets d'alpage, ce qui permettrait leur transformation. C'est vrai que certains de ces chalets ne sont plus utilisés par l'agriculture pour diverses raisons.

Mais ces possibilités d'exceptions doivent s'étendre à toute construction agricole désaffectée sur l'ensemble du territoire. Le nombre de ces constructions augmente encore du fait de la restructuration de l'agriculture et de sa situation qui se dégrade toujours. C'est tout un patrimoine qu'il faut entretenir, sinon il sera menacé.

Le changement d'affectation permettrait leur utilisation et leur rénovation. J'avais déjà déposé une interpellation à ce sujet. C'est vrai que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, bien qu'ayant été modifiée, est restrictive, mais l'Etat doit utiliser toutes les possibilités que permettent cette loi.

Avec ces remarques, la majorité du groupe de l'UDC soutient cette motion.

André Magnin (PDC, SC). J'ai d'abord une première question concernant la procédure encore à suivre jusqu'à l'adoption du thème dans le plan directeur cantonal car, dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit qu'il est encore en cours d'adoption.

Je voudrais savoir ce qu'il y a encore comme autre procédure à réaliser pour qu'il soit adopté?

Ensuite, je soutiendrai la motion dans le but d'intégrer le thème de «domaines alpestres à maintenir» dans la loi sur l'aménagement du territoire. De par ce fait, les communes n'auront pas seulement un concept comme base de travail, mais une loi; une loi vieillit sans doute moins vite qu'un concept ou une intention. Seuls les chalets de valeur C ayant des valeurs économiques ou touristiques reconnues pourront entrer dans le cadre de ces exceptions prévues par la loi fédérale, ce qui ne nous met pas en porte-à-faux avec elle.

C'est dans ce sens-là que je vous demande de soutenir la motion.

André Masset (PDC, GR). Je me réjouis de voir que l'on commence à s'intéresser à notre patrimoine alpestre. Pour moi, c'est un premier pas.

Je soutiendrai cette motion car très prochainement, il faudra aussi faire le deuxième pas et s'adresser au patrimoine agricole de nos villages afin que ceux-ci puissent retrouver une nouvelle jeunesse à travers de nouvelles affectations, afin que nos villages ne deviennent pas des villages fantômes.

Michel Monney (PCS, SC). La matinée du Grand Conseil est placée sous le thème du sauvetage. Alors, il faut sauver Agy Expo, il faut sauver l'économie laitière et il faut sauver les chalets. Je crois qu'il y a des priorités et je pense que dans cet objet-là, on doit aussi fixer des priorités. Il y a certainement des chalets qui sont dignes d'être maintenus pour l'économie alpestre, mais ce n'est pas de ceux-ci qu'on parle! Ce sont justement ceux qui ne servent plus à l'agriculture. Alors, faut-il justement modifier la loi pour permettre... Je ne

dis pas n'importe quoi, mais pas très loin, parce que certains pensent qu'on doit tolérer, voire mettre dans la loi le maintien de chalets servant à des résidences secondaires, appelons un chat un chat! Et qui, en définitive, va supporter les frais de l'accessibilité à ces chalets? Qui fera les routes? Qui va s'occuper de l'élimination des déchets? Qui va s'occuper des égouts (bien sûr, on fera un puits perdu ou autre chose)? Donc, nous soutenons la décision du Conseil d'Etat qui dit qu'il est en train de le modifier, notamment pour les chalets A et B, mais nous ne sommes pas prêts d'aller au-delà.

Laurence Terrin (—, *FV*). Si je pouvais souscrire au maintien des chalets d'alpage, je crains que des dérapages aient lieu en construisant des routes pour avoir accès à ces chalets, ce qui détériorerait, à long terme, le paysage alpestre.

C'est pourquoi je soutiendrai la proposition du Conseil d'Etat. On l'a vu dans la question du Cousimbert, on a construit une route qui n'avait rien à faire à cet endroit-là, une route si large et qui ne servait à personne!

Josef Fasel (*CVP, SE*). Man spricht heute viel von regionaler Entwicklung und dezentraler Besiedlung. Es ist vorher angesprochen worden, dass diese Chalets, die für die Landwirtschaft nicht mehr genutzt würden, eine Sommerresidenz wären. Man spricht auch von «Dérapage». Es wurde im Text klar definiert, wozu diese Chalets dienen sollen. Von mir aus gesehen ist es wichtig, dass sich in Zukunft Leute noch um diese Regionen und Gebiete kümmern. Wenn da nun ab und zu jemand ist, der tatsächlich keine Tiere mehr hat, aber sich mit der Region identifiziert, ist das sicher auch der Sache dienlich. Es wäre wahrscheinlich nicht sinnvoll, diese Chalets verlottern und zu Ruinen verkommen zu lassen. Das wäre ganz sicher kein schönes Landschaftsbild. Ich danke und beantrage diese Motion zu unterstützen.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. L'aménagement du territoire est une discipline d'autant plus délicate que le droit fédéral est particulièrement contraignant. La marge de manœuvre du canton, contrairement à ce qu'on prétend, est très faible. J'ai le sentiment qu'un certain nombre de considérations qui ont été faites, devraient l'être non pas dans ce Parlement, mais au Parlement fédéral!

La problématique du maintien des chalets d'alpage qui ne sont plus nécessaires à des fins agricoles (c'est bien de ceux-là qu'on parle) préoccupe également le Gouvernement. Il convient de relever qu'un certain nombre de dispositions légales existent déjà et qui permettent les changements d'affectation et donc le maintien de ces chalets.

Je ne reviendrai pas sur les dispositions existantes qui sont listées dans notre réponse. Elles concernent notamment le domaine touristique – et là, c'est une partie de la réponse à M. Remy –, à celui des bâtiments protégés, chalets d'alpage A et B. D'une façon générale, en outre, les règles de transformations partielles applicables aujourd'hui dans la zone agricole, le sont également dans le domaine alpestre.

Pour répondre en tout cas partiellement à la motion, nous avons donc rédigé un nouveau thème dans le plan directeur cantonal, intitulé «Domaines alpestres à maintenir». Cette thématique a déjà été mise en consultation. Elle devrait pouvoir être adoptée assez rapidement.

Pour répondre maintenant à M. Magnin: la consultation est terminée; je relève que globalement, la consultation est extrêmement positive. On n'y relève pas les critiques qui ont été faites en disant que c'est lourd et compliqué. La consultation de la Confédération a également été faite. L'écho est également positif. D'ici à une ou deux sessions, on pourra donc venir au Grand Conseil avec le texte, comme on le fait pour le plan directeur et les modifications importantes du plan directeur; après quoi, le Conseil d'Etat pourra l'adopter, ce qui veut donc dire que cela se fera vraisemblablement dans le courant du printemps.

Avec ce complément, nous aurons donc, contrairement à ce qui a été dit (parce qu'on a affirmé des choses en disant qu'on n'utilisait pas toutes les possibilités; personne n'a dit quelles possibilités on n'utilisait pas), épuisé toutes les possibilités offertes par le droit fédéral. La problématique est là.

Dans la mesure où la motion demande expressément d'inclure les chalets classés en valeur C dans la catégorie des bâtiments jugés dignes de protection, nous ne pouvons malheureusement que proposer le rejet de la motion. J'aimerais souligner qu'il en va aussi de la crédibilité cantonale face aux organes d'application de la législation fédérale.

Rapidement, sur les différentes interventions: je relève d'abord que la motionnaire se déclare satisfaite, en tout cas partiellement, de la réponse et de la réaction du Gouvernement. Elle a dit qu'elle maintenait sa motion notamment pour qu'on utilise toutes les nouvelles possibilités qui seront offertes. Attendons que ces nouvelles possibilités soient offertes!

En réponse à M. Genoud qui affirme qu'on n'utilise pas complètement les possibilités fédérales, j'ai déjà dit que j'attends de voir quelles sont-elles. On ne l'a pas dit et M. Genoud a évoqué l'attitude de l'OCAT. Mais j'aimerais revenir à l'intervention de M. Fasel qui dit qu'on fixe clairement des règles. Alors, évidemment, lorsque l'organe qui doit contrôler l'application de ces règles, dit que l'on dépasse, je veux bien admettre que ce n'est pas satisfaisant pour le requérant, mais quand on fixe des règles, quel que soit l'organe qui doit les appliquer, il faut les appliquer jusqu'au bout. Et le risque – cela a été évoqué, je veux bien admettre que ce n'est pas le risque de tous les cas – est que ceux des villes qui pensent être «bouébo» qui viennent, non pas déranger les «bouébo» réels, mais viennent faire leur villa «ça me suffit», comme on a aussi des exemples et de mauvais exemples; mais je suis d'accord que ce n'est pas la règle; ce sont des exceptions.

En réponse à M^{me} Remy concernant la question touristique, je dirai qu'elle est déjà réglée; il n'y a pas besoin de nouvelles dispositions.

J'ai répondu à la question de M. Magnin relative à l'adoption du thème dans le plan directeur. Quand aux chemins, il a dit qu'on pouvait, pour des raisons économiques et touristiques, non seulement paysagères...

maintenant, on pourra le faire pour des raisons paysagères et maintenir ces chalets.

M^{me} Terrin a évoqué la route du Cousimbart; j'aimerais que l'on soit clair: sans entrer sur le fond du problème, la question de cette route n'est pas une question de chalets d'alpage, c'est une autre question qui a trait avant tout à l'exploitation forestière. On peut être pour ou contre, mais je ne pense pas qu'on puisse lier cette question à cette problématique-là.

Dans la mesure où le but poursuivi par la motion est atteint par d'autres voies, je vous invite donc à suivre la proposition du Conseil d'Etat et à ne pas le nantir d'une mission impossible, car illégale.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 53 voix contre 51. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé

Motion N° 016.02 Jean-Claude Schuwey¹ **(traversée de la localité de Jaun)**

(Prise en considération)

Jean-Claude Schuwey (CVP, GR). Ich danke dem Staatsrat für seine detaillierte Antwort und für die Darlegung aller Einzelheiten des Projekts. Obwohl die Antwort nicht meinem Anliegen entspricht, ist die Notwendigkeit der auszuführenden Arbeit seit Jahren erkannt. Im Bericht sind alle finanziellen Aspekte integriert und alle Kosten aufgeführt, sowie der Kostenverteiler für die Gemeinden und den Kanton und die zu erwartenden Beiträge des Bundes.

La raison pour laquelle j'ai déposé une motion est la situation financière de ma commune, la commune de Jaun. L'importance du territoire et les multiples ouvrages de protection dans tous les domaines des dangers naturels occasionnent de gros investissements pour notre commune.

L'assainissement de la traversée du village de Jaun était un engagement de la commune et du canton à la suite de différentes oppositions en 1990 contre la reconstruction de la route du col. Après la réalisation de l'aménagement du col, les responsables du Département, avec les ingénieurs, les urbanistes des organisations environnementales ont élaboré les projets pour la traversée du village et les trottoirs. Plusieurs centaines de milliers de francs ont été investis par le canton et la commune. Le Grand Conseil a accepté le décret en 1996 déjà. L'engagement pris à l'époque doit être tenu.

Le conseil communal considère cette réalisation comme prioritaire, mais les finances communales ne nous permettent pas de nous engager dans un chantier de cette envergure. Dans deux ans, nous aurons terminé la construction et les raccordements des canalisations d'eaux usées sur tout le territoire de la commune. La mise en chantier de la traversée du village est notre priorité et restera en suspens si nous ne trouvons pas le financement qui correspond aux possibilités du

budget communal. La Confédération et les cantons ont investi plus de 45 millions de francs dans l'assainissement de la route du col entre 1991 et 1995. Le peuple fribourgeois, en votation populaire, a donné son accord pour un chantier de 215 millions de francs pour le contournement de Bulle et de la Tour-de-Trême, montant à la charge de la Confédération et du canton. Notre projet paraît modeste (13,7 mio) comparé aux tronçons déjà réalisés et votés. Et pourtant, chez nous, il s'agit de la même route principale, la A189. La commune de Jaun, mise à part la ville de Fribourg avec la route des Alpes, est certainement une des seules communes du canton qui doit financer des viaducs pour construire un trottoir.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dit que les démarches d'autres communes ont toujours été refusées; une aide à la commune de Jaun constituerait un précédent illégal qui fait face aux obligations légales. Je ne le conteste pas.

Concernant le fait de créer un précédent, on en reparlera lorsqu'on nous présentera, sous le point 9 de l'ordre du jour d'aujourd'hui, le décret de 5 millions de francs pour Forum Fribourg. Une autre demande, celle d'Espace Gruyère avait aussi été refusée. Faut-il annoncer une probable faillite pour obtenir une aide cantonale? Je ne demande pas une modification de loi ou de faire un acte illégal, je demande simplement une aide par le biais d'un décret. Présenter un projet de décret au Grand Conseil ne constitue pas un acte illégal. C'est vrai qu'il y a les crédits LIM, comme on m'a répondu et je suis persuadé que personne ne s'opposerait à l'octroi d'un crédit important pour notre projet, mais un crédit LIM est remboursable et augmente la dette communale.

La construction de la traversée du village de Jaun est une nécessité pour la sécurité de la population, des touristes et du trafic routier. Aidez-nous à réaliser cet ouvrage dans les meilleures conditions pour la commune.

Beaucoup de collègues dans cette salle m'ont témoigné de la sympathie pour ma demande et me disent gentiment qu'il fallait les comprendre, mais qu'ils ne pouvaient pas soutenir ma motion. Je les comprends et je les remercie au nom de la «traversée du village», pour leur amitié.

Malgré toute cette sympathie, le financement du projet ne sera pas assuré. Si vous acceptez la motion, on en restera là. Et si, par conviction, vous vous sentez obligés de la refuser, je me permettrai de vous envoyer à toutes et à tous, y compris au Conseil d'Etat, un bulletin de versement; ainsi vous pourrez, malgré votre refus, témoigner de votre sympathie en faveur de 1,5 km de trottoir pour une commune de montagne. Pour l'une ou l'autre des solutions que vous choisirez, je vous en suis reconnaissant.

Elian Collaud (PDC, BR). C'est avec intérêt que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion déposée par M. Schuwey. Le débat a permis de se rendre compte de l'urgence et de l'importance des travaux dans la région de Jaun, notamment la traversée de ce beau village de Bellegarde. Cet objet fait partie du décret de 1996, crédit alloué pour la réfection et la

¹ Déposée et développée le 12 juin 2002, BGC p. 406; réponse du Conseil d'Etat le 12 novembre 2002, BGC pp. 934 à 936.

reconstruction de certains tronçons de route, notamment Fribourg–Schwarzenburg, traversée de Botterens, traversées de Jaun et Vesin.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle le cadre légal et la fonction de la route Bulle–Boltigen. Il relève la nécessité de réaménager la traversée de Jaun, mais propose de ne pas financer la part communale. En effet, cette traversée est, dans sa majeure partie, très sinueuse et offre aux piétons, aux habitants et aux touristes, une sécurité précaire. Le projet comprend aussi des mesures de protection contre les chutes de pierres et les glissements de la neige.

Pour sa part, la commune de Jaun a voté le crédit sous réserve d'encaisser une subvention fédérale de 77 % pour tout le projet. Cependant, malgré les efforts de recherches de fonds auprès de plusieurs institutions, la commune de Jaun, comme on vient de l'entendre d'ailleurs, aura beaucoup de peine à s'acquitter de la facture pour le tronçon qui la concerne.

Une majorité du groupe démocrate-chrétien a été sensibilisée par les arguments du motionnaire. Selon elle, cet appel à l'aide mérite d'être soutenu afin de faciliter et financer cet ouvrage. Par conséquent, une majorité du groupe démocrate-chrétien soutiendra la motion Schuwey. Permettez tout de même au rapporteur du groupe démocrate-chrétien d'émettre quelques considérations personnelles:

tout en étant conscient de la nécessité et du bien-fondé de cette motion, j'en redoute la dérogation face au financement du projet. J'espère que nous ne trouverons pas régulièrement des demandes qui sortent du cadre de la loi. Si cela devait se répéter, il faudrait peut-être changer la loi et permettre à d'autres projets de voir le jour avec les deniers publics. C'est donc un problème de fonds qui pourrait être réglé avec une péréquation. On a déjà discuté des crédits spéciaux alloués de gré à gré, selon des critères déterminés; encore faut-il être prudent dans l'établissement d'un cahier des charges et pondérer les critères.

Cependant, avec toute la sympathie que j'éprouve vis-à-vis de mon collègue, j'aurai de la peine à faire un pas dans le sens demandé par le motionnaire.

Félix Rime (PS, GR). Le groupe socialiste a examiné la motion de M. Schuwey. Il sollicite une aide financière complémentaire pour les travaux concernant la traversée de Jaun. Notre groupe fait les considérations suivantes:

accorder une aide spéciale serait une première en la matière. Le canton ne peut entrer dans ce jeu car ce serait contraire à la loi du 15 décembre 1967 sur les routes. On créerait un précédent illégal et d'autres communes concernées par des travaux similaires viendraient demander une aide à l'Etat.

Le 17 septembre 1996, j'étais intervenu lors de l'examen du décret concernant ces travaux routiers. J'avais déclaré que les habitants de Jaun eux-mêmes s'inquiétaient du poids des travaux sur les finances communales. M. Schuwey avait rétorqué en disant que les autorités communales chercheraient des solutions supportables. Un constat s'impose: ceux qui craignent que les finances de la commune ne puissent assumer les charges découlant des travaux prévus avaient raison. Dès lors, la sagesse n'aurait-elle pas voulu que

l'on redimensionne le projet en s'en tenant au strict nécessaire afin d'offrir aux habitants de Jaun la sécurité qu'ils attendent!

Avec ces considérations, le groupe socialiste suivra le Conseil d'Etat et refusera la motion.

François Audergon (PLR, GR). Le groupe libéral-radical n'est pas insensible aux difficultés que rencontre la commune de Jaun pour le financement de sa part aux travaux édilitaires. En l'état, la remise en question de la répartition de la planification routière, qui fixe clairement les rapports Etat / communes, ne se justifie pas, raison pour laquelle le groupe libéral-radical ne soutiendra pas la motion.

«A situation extraordinaire, mesures particulières», ponctuelles qui pourraient se concrétiser par une aide aux communes financièrement faibles au travers d'un décret émanant de la Direction de l'intérieur, situation qui prévalait, dans certains cas, jusqu'en 1993, comme le dit la réponse au motionnaire.

A titre personnel, j'ai une remarque, car le surfacage réalisé durant l'été dernier est synonyme de report de mise en œuvre des travaux, ratifié par ce Parlement – cela a été dit en 1996 – avec un taux de participation de la Confédération de 69 % (la commune en espérait 77 %). A ce jour, avec le taux de 63 % figurant dans la réponse, la charge globale que doivent se répartir le canton et les communes a augmenté déjà de plus de 1 million de francs en six ans. Dans cet esprit, il serait judicieux que le Conseil d'Etat, respectivement les deux Directions concernées, soient vigilantes, car à certaines occasions, il est urgent d'attendre, en l'état, les coûts de réaménagement augmenteront, c'est certain, alors que le taux fédéral va diminuer comme il a déjà diminué drastiquement.

Jakob Aebi (UDC, LA). Après avoir étudié la motion de M. Schuwey concernant la traversée de la route cantonale dans la localité de Jaun, le groupe de l'UDC prend position comme il suit:

Eine Berggemeinde wie Jaun hat sicher keine gewaltigen Steuereinnahmen. Es ist uns auch bewusst, dass diese kantonalen Strassenbauarbeiten, bei welchen sich die Gemeinde Jaun im Bereich der Ortsdurchfahrt beteiligen muss, möglicherweise unbeliebte und grosse Budgetbelastungen bewirken werden. Die Artikel 46 und 50a des Strassenverkehrsgesetzes definieren jedoch eindeutig die geltenden Grundsätze. Würde der Motion Jean-Claude Schuwey Folge geleistet, so hätten wir einen gefährlichen Präzedenzfall geschaffen, welcher den Kanton zukünftig bei gleichen oder ähnlichen Strassenbaugeschäften in Pflicht nehmen würde. Dies wollen wir sowie der Staatsrat ganz klar verhindern.

Sous ce point cité, le groupe de l'UDC suit la proposition du Conseil d'Etat et rejette la motion.

Benoît Rey (PCS, FV). Je pense que tous les arguments ont été évoqués, notamment la création d'un précédent et c'est la raison pour laquelle le groupe chrétien-social refusera également cette motion.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Le Conseil d'Etat a beaucoup de compréhension pour la situation dans laquelle se trouve la commune de Jaun.

Il n'en reste pas moins que nous n'avons pas de base juridique pour intervenir dans le sens de cette demande.

A longueur de sessions et d'interventions parlementaires, il y a une volonté manifeste de poursuivre dans le sens d'une meilleure répartition des tâches entre le canton et les communes. Mais si malgré tout, on accompagne cette répartition d'une participation financière de l'Etat aux tâches communales, à quoi servirait cette répartition des tâches? Faut-il rappeler que la première étape de cette répartition des tâches réclamée à cor et à cri concernait précisément le domaine routier. Il est pour le moins étonnant que l'on veuille remettre aujourd'hui en cause cette répartition. En tout état de cause, ne serait-ce que pour ne pas mettre à mal ce premier paquet de répartition des tâches, il n'est pas possible d'agir par la loi sur les routes. Sans compter qu'aller dans le sens souhaité, c'est clairement ouvrir la boîte de Pandore. Lorsqu'il y a un projet routier commun au canton et à une commune, il est exceptionnel que la commune concernée n'évoque pas ces difficultés pour demander à l'Etat de payer plus que la part légale. Accepter d'entrer en matière, c'est donc ouvrir la porte à une avalanche de revendications à laquelle il sera difficile de s'opposer. Pour entrer en matière, il faudrait une législation spéciale; cette législation qui prévoyait d'accorder des subsides d'assistance aux communes financièrement faibles a existé. Or, elle a été abolie par le Grand Conseil en 1993. Ce n'est donc que sous l'angle d'une réactivation de dispositions d'assistance de ce type que le problème pourrait, le cas échéant, être abordé. Mais il faut être conscient que l'on s'aventurerait alors dans un autre domaine, à savoir celui de la pérennité des structures communales qui devraient quand même pouvoir subsister sans assistance de l'Etat. Et il est illusoire de penser que de telles dispositions pourraient ne concerner que Jaun.

Le Gouvernement est d'avis que ce type de problèmes doit trouver une solution dans le cadre de la péréquation financière intercommunale dont la révision totale constitue l'une des priorités du programme gouvernemental de législature.

Rapidement sur les interventions: M. Schuwey a évoqué la A 189. J'aimerais quand même rappeler que le montant qu'il a évoqué n'englobe pas la part communale, ou la part des communes qui s'élève quand même à environ 12 millions de francs, précisément pour les travaux qui sont de la compétence communale.

Pour ce qui est de l'intervention de M. Audergon, à titre personnel, au sujet de l'évolution des taux de subvention, il a entièrement raison, mais il faut aussi dire que compte tenu des moyens dont nous disposons, nous ne pouvons pas réaliser maintenant tous les objets qui bénéficient de subventions pour pouvoir bénéficier de la subvention maximale. Il est évident que les objets subventionnables par la Confédération qui ne se réalisent pas immédiatement, courent le risque de voir cette subvention réduite – on est entièrement d'accord –; mais le canton n'a pas les moyens de tout faire maintenant pour pouvoir bénéficier de cette manne fédérale.

En conclusion, pour toutes les raisons évoquées, mais aussi pour être cohérents avec toutes les critiques

généralement exprimées dans cette enceinte quant à l'évolution des dépenses de l'Etat, je vous invite à rejeter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est rejetée par 75 voix contre 29. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

M. Charly Haenni, Vice-président, prend la présidence.

Recours en grâce

– Le huis clos est prononcé.

Rapporteur: **Pierre-Alain Clément** (PS, FV)

– Le Grand Conseil refuse la grâce dans deux cas.

– Le huis clos est levé

Postulat N° 207.02 Nicolas Bürgisser¹ (encouragement concret à la production alternative d'électricité)

(Retrait)

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Ich danke dem Staatsrat für die grundlegend positive Antwort auf mein Postulat, auch wenn er schlussendlich dessen Weiterbehandlung ablehnt. Der Staatsrat ist mit mir einig, dass die Erneuerung und die Erzeugung von Elektrizität aus erneuerbaren Energien wichtig sind. Auch wenn das Schweizervolk im vergangenen September das neue Elektrizitätsmarktgesetz abgelehnt hat, so wird sich trotzdem der Strommarkt auf europäischer und schweizerischer Ebene in nächster Zeit gewaltig ändern. Der Markt verlangt alternativen Strom. Die Kunden sind bereit, für solchen Strom, erzeugt zum Beispiel aus Windproduktion, mehr zu bezahlen. Der Staatsrat ist diesbezüglich mit der Argumentation des Postulatsverfassers gleicher Meinung. Dies freut mich, und ich danke dafür.

Dass der Staatsrat nicht selber als Promotor auftreten will, ist aus finanzpolitischen Gründen nachvollziehbar. Der Staatsrat hat im Budget des kommenden Jahres bereits einen grösseren Betrag für die Ziele des Postulats vorgesehen. Darum hat das Postulat eigentlich sein Ziel erreicht.

Unser Kanton verfügt über ein ausgezeichnetes Bildungssystem. Mit Innovation und Mut bei der Promotion von alternativen Stromproduktionsmodellen könnte sich unser Kanton wie im Bildungsbereich auf einem neuen Gebiet einen guten Ruf erarbeiten. Dies

¹ Déposé le 30 avril 2002, BGC p. 246; développé le 3 mai 2002, BGC p. 311; réponse du Conseil d'Etat le 12 novembre 2002, BGC pp. 937 et 938.

hat auch der Staatsrat begriffen, wofür ich danke. In diesem Sinn ziehe ich mein Postulat zurück.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. Si le Conseil d'Etat partage les objectifs et la vision générale définis par M. Bürgisser dans son postulat concernant la promotion des énergies renouvelables, il estime qu'il n'appartient pas à l'Etat de devenir un opérateur dans ce domaine. Le plan sectoriel de l'énergie met en évidence le potentiel énergétique du canton qui constitue ainsi un instrument de planification cantonale de l'énergie et un document incitatif pour les investisseurs du marché de l'énergie. Par ailleurs, ceux-ci peuvent compter sur l'appui logistique et sur les mesures d'encouragement du canton et de la Confédération. Je rappelle qu'au budget pour 2003, nous avons prévu un montant de 150 000 francs de plus pour encourager ces énergies renouvelables. En lançant leur programme d'énergie «Verte jade», les Entreprises électriques fribourgeoises tendent également à promouvoir de telles énergies. Le Service des transports et de l'énergie poursuivra plus que jamais son activité quant à sensibiliser la population et les acteurs de l'économie à la nécessité d'une telle promotion.

Ce n'est donc que sous l'angle de la transition vers une activité entrepreneuriale dans ce domaine que le Conseil d'Etat propose le rejet du postulat de M. Bürgisser (maintenant retiré), mais les objectifs à atteindre. Il considère cependant ce postulat comme une intervention tendant à inciter l'Etat à renforcer encore son activité dans la promotion de telles énergies. Bien sûr, il en sera tenu compte dans la politique cantonale en la matière.

Antoinette Romanens (PS, VE). Nous prenons acte du retrait du postulat de M. Bürgisser. Nous trouvons intéressante l'idée de la création d'une task force qui soit indépendante des sociétés distributrices d'électricité. En effet, comme le soulève le Conseil d'Etat, il est important que ce soit le politique qui impulse cette recherche de solutions de production d'électricité alternative et ce n'est pas en nous présentant un projet comme celui dont a parlé tout à l'heure M. le Directeur de l'économie (le projet Jade) présenté récemment par les Entreprises électriques, qui est un peu une farce pour le consommateur, et qui est considéré comme telle puisqu'il n'est pas utilisé, on l'a vu récemment dans la presse. En effet, les Etablissements des Entreprises électriques nous présentent un produit qu'ils produisent déjà, mais ils souhaiteraient qu'on le paie un peu plus cher parce qu'on est d'accord d'être écologiques. Nous souhaitons que cette politique de production alternative d'énergie aille plus loin que cela et que ce soit sur la base d'installations nouvelles et de la création d'idées innovantes qu'on nous propose la vente d'une énergie qui coûterait effectivement un peu plus cher.

Nous aurions soutenu la création de cette task force, mais nous prenons acte du retrait du postulat.

– Le postulat étant retiré, cet objet est ainsi liquidé.

Postulat N° 208.02 Nicolas Bürgisser (desserte du plateau de Pérolles par le train)¹

(Prise en considération)

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Mit grosser Freude habe ich Kenntnis genommen von der positiven Antwort des Staatsrats. In der Tat werden nach der Vollendung aller Bauvorhaben im Ausbildungsbereich in der hinteren Pérolles-Ebene täglich um die 4000 Personen diese Region aufsuchen, viele gleichzeitig während der Rushhours. Die Busse sind in diesen Zeiten gut gefüllt. Sie vermögen diese zusätzlichen Passagierfrequenzen kaum mehr zu tragen. Was liegt also näher als die Nutzung der bereits bestehenden Geleise? Ich danke dem Staatsrat für den Willen, diese Idee zu prüfen. Nur mit Visionen und neuen Ideen werden wir dem drohenden Verkehrskollaps in der Stadt begegnen können. Eine Stadtbahn auf Niveau Normalspur, also kompatibel mit der bereits bestehenden Regionalbahn, könnte eigentlich vom Pérolles via Bahnhof, die künftige Haltestelle St. Léonard, über die vielleicht irgend einmal gebaute Poya-Brücke bis in den Schönberg führen. Züge können gegenüber Bussen ein Vielfaches an Passagieren befördern und dies erst noch schneller und umweltfreundlicher. Haben wir also Mut, eine Vision zu prüfen und stimmen wir diesem Postulat zu.

Claude Roulin (UDC, FV). Concernant le postulat se rapportant à la desserte du plateau de Pérolles par le train, le groupe de l'UDC soutient l'étude et la réalisation d'une liaison gare – Pérolles. Il est bien entendu que les coûts doivent être étudiés de manière stricte et réaliste. Une suggestion: le projet technique et financé pourrait être exécuté par l'Ecole d'ingénieurs comme sujet d'étude.

François Weissbaum (Ouv, FV). J'aimerais juste ajouter une petite idée concernant ce postulat que le Mouvement Ouverture soutiendra, concernant une extension, pas forcément de la ligne, mais en tout cas du concept en direction de Marly: je pense que si on associe notamment les idées lausannoises du Zoll qui a eu un succès énorme et l'idée du M2 qui va être en votation et qui est en grande discussion à l'heure actuelle, on s'aperçoit qu'une ligne ferroviaire ou un métro urbain peut changer de manière drastique la topographie d'une ville. Par conséquent, on ne peut pas simplement mettre cette ligne Pérolles-gare toute seule. Je pense que cela doit être intégré dans un concept et Marly, bien entendu, doit faire partie de ce concept.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. L'idée de créer une liaison permanente entre la gare et le Plateau de Pérolles en utilisant les infrastructures existantes est séduisante. A priori, le Conseil d'Etat estime qu'elle mérite une analyse approfondie, c'est la raison pour laquelle il propose d'accepter le postulat de M. Bürgisser. Il présentera ainsi un rapport sur l'opportunité et la faisabilité

¹ Déposé le 30 avril 2002, *BGC* p. 247; développé le 3 mai 2002, *BGC* pp. 311 et 312; réponse du Conseil d'Etat le 12 novembre 2002, *BGC* p. 938.

de ce projet. Bien sûr, je retiens pour ce rapport les idées qui ont été émises par M. Roulin allant dans le sens d'examiner si l'Ecole d'ingénieurs pourrait effectuer l'étude. On peut imaginer qu'elle puisse intervenir en tout cas dans cette étude. Je pense que le financement, comme cela a été relevé, est un aspect important, mais il y a un autre aspect qu'il faudra analyser avec beaucoup d'attention et de précision, c'est évidemment l'influence sur le reste du trafic que peut avoir une telle ligne et je pense que là, il faudra probablement faire appel à un spécialiste des questions de circulation.

J'ai également retenu l'idée de M. Weissbaum tendant à prolonger la zone d'étude jusqu'à Marly; cela peut paraître effectivement d'autant plus intéressant qu'il y a, à l'heure actuelle, l'Ecole des métiers qui pourrait se réaliser sur le territoire de Marly et par conséquent, on pourrait effectivement imaginer de tenir compte de cet aspect-là.

- Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 96 voix contre 1. Il y a 1 abstention.
- Le Conseil d'Etat est invité à présenter dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Postulat N° 209.02 Max Felser/René Fürst¹ (politique de l'Etat en faveur des transports publics)

(Prise en considération)

Max Felser (SP, LA). Mit Freude haben wir festgestellt, dass der Staatsrat grundsätzlich mit den Ideen des Postulats einverstanden ist. Der Staatsrat spricht erstens davon, dass eine Planung ansteht und vorgesehen ist. Tatsache ist aber, dass wir feststellen mussten, dass mit der ersten Aktivität, mit dem neuen Fahrplan, die Planung eigentlich kurzfristig in die Hosen gegangen ist. Zweitens spricht der Staatsrat von einer umfassenden Vernehmlassung, dass alle Beteiligten konsultiert werden. Tatsache ist, dass bei der Änderung des Fahrplans die regionalen Kommissionen nicht konsultiert wurden. Der Staatsrat spricht davon, dass die Bedürfnisse der einzelnen Regionen berücksichtigt werden sollen. Tatsache ist, dass er offensichtlich keine Ahnung hat, was die Regionen eigentlich brauchen, sobald man sich von den Zentren entfernt. Wir haben das mit der Fahrplanplanung erlebt. Das Gesetz sieht ganz klar vor, dass ein solcher Plan erstellt wird. Es sieht aber nicht vor, dass dieser Plan hier im Grossrat diskutiert wird.

Si vous voulez que le plan des transports et les besoins des régions soient discutés ici en plénum, il faut que vous donniez suite à ce postulat, car cela donne l'occasion aux planifications prévues par l'Etat d'être discutées ici et c'est le but de ce postulat.

Heinrich Heiter (SVP, LA). Im Namen der SVP-Fraktion nehme ich zum Postulat Felser/Fürst wie folgt Stellung. Vorerst einmal muss festgehalten werden,

dass der Grosse Rat in der Septembersession ein Postulat angenommen hat, mit welchem der Staatsrat verpflichtet wird, eine Studie über den öffentlichen Verkehr im Kanton Freiburg auszuarbeiten. Somit ist das Anliegen der beiden Postulanten zum Teil erfüllt worden. Im Weiteren muss festgehalten werden, dass der Kanton in den letzten Jahren zahlreiche Richtpläne, Berichte, Expertisen, Konzepte und Studien über den öffentlichen Verkehr erarbeitet hat. Nach meinen Informationen sind es seit 1998 allein für den Seebezirk vier Studien, so dass es wohl kaum angebracht ist, weitere Planungen zur Lösung desselben Problems durchzuführen. Zudem ist es wenig sinnvoll, Planungen über ein wünschbares öffentliches Verkehrsangebot zu erstellen, dessen Finanzierung ohnehin nicht gewährleistet werden kann. Da die freiburger Gemeinden heute 40 % der Kosten des öffentlichen Verkehrs auf ihrem Gemeindegebiet bezahlen müssen, ist es in erster Linie an den Gemeinden und Bezirken, das Angebot im öffentlichen Verkehr in ihrer Region selber zu bestimmen. Dieses Vorgehen bestimmt im Übrigen auch das kantonale Verkehrsgesetz. Deswegen ist es an den Bezirken und Regionen, zusammen mit dem kantonalen Amt für Verkehr, die Sache an die Hand zu nehmen und das Angebot des öffentlichen Verkehrs gemäss ihren besonderen Wünschen und ihren finanziellen Möglichkeiten regional zu planen und zu verbessern. Diese regionalen Planungsarbeiten sind nun aber an die Hand zu nehmen, dies nicht zuletzt im Hinblick auf den gesamtschweizerischen Fahrplanwechsel im Jahre 2005, wenn die erste Etappe der Bahn 2000 in Kraft tritt. Meines Wissens hat das kantonale Amt für Verkehr mit den Bezirken bereits Kontakt aufgenommen, damit diese Planungen rechtzeitig abgeschlossen werden können. Aus diesen Gründen lehnt die SVP-Fraktion das Postulat ab.

Françoise Morel (PS, GL). Il est vrai que, par le biais de diverses commissions, des planifications régionales sont en train d'être élaborées. Ces planifications tendent essentiellement à harmoniser la desserte des régions en relation avec les axes ferroviaires principaux. Or, le développement des transports publics des districts périphériques, de connexion interdistrict ou intercantonale est aussi à mettre au programme de la planification. Pour un développement des transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal, seule une implication plus contraignante de l'ensemble des responsables communaux qui, mieux que personne, sont censés connaître le manque en matière de transport public de leurs habitants, peut permettre de réaliser une planification répondant aux besoins de la population.

Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat fait état des mesures qui seront mises en œuvre dans le domaine routier. Elles sont importantes. Les investissements ayant subi une réduction de 7 millions de francs s'élèvent toutefois à trois fois 19,5 millions de francs de 2003 à 2005 et à 20 millions de francs en 2006.

Pour ce qui est de l'offre attrayante en transport public que le Conseil d'Etat entend favoriser par contre, les mesures sont maigres. Je n'ai trouvé aucun montant au

¹ Déposé le 1^{er} mai 2002, BGC p. 266; développé le 3 mai 2002, BGC p. 312; réponse du Conseil d'Etat le 12 novembre 2002, BGC pp. 938 et 939.

chapitre des investissements et à celui des subventionnements entre 0,7 million et 3,4 millions de francs pour les mêmes années, cela étant attribué au domaine du transport et de l'énergie ayant, de plus, subi également une réduction dont on ne connaît pas l'importance.

Le Conseil d'Etat soutient financièrement la CUTAF et c'est tout à fait justifié. Cependant, une planification ambitieuse garantissant à la population une mobilité en transport public sur l'ensemble du territoire cantonal, avec des liaisons interrégionales, tel que le prévoit le plan directeur cantonal, justifie pleinement une étude. Une précision des directives, des conséquences financières liées au développement des structures de transport serait un riche apport à la réalisation d'infrastructures répondant aux préoccupations de la qualité de vie de tout un chacun.

Au nom du groupe du parti socialiste, je vous invite donc à soutenir le postulat de MM. Fürst et Felser.

Claudia Cotting (PLR, SC). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement ce postulat. Tout en reconnaissant que certaines régions décentrées sont peu ou mal desservies par les transports publics, nous comptons sur la révision du plan cantonal des transports qui est déjà en route. Un projet de nouveau plan cantonal qui aura pour but de concrétiser les objectifs de la politique cantonale des transports devrait être prêt pour une consultation publique au printemps 2003, consultation qui aura lieu dans les préfectures, auprès des communes et également auprès des partis politiques. Le Service des transports établit actuellement une planification détaillée des transports publics et j'espère que les communes se sont constituées en communautés régionales comme le prévoit la loi sur les transports.

Pour les raisons évoquées et conformément à la proposition du Conseil d'Etat, notre groupe ne soutiendra pas le postulat.

Markus Bapst (CVP, SE). Die Absicht der Postulanten ist zu loben, aber die Erarbeitung eines Berichts ist aus der Sicht der CVP-Fraktion nicht nötig.

Les instruments en place, c'est-à-dire le plan directeur et la récente loi sur les transports fixent d'une manière claire les principes de la politique des transports. Pour l'instant, une réorientation de cette politique n'est pas opportune. Dans le contexte de la situation financière de l'Etat et des communes, il faut déjà défendre les prestations qui existent.

Die Bemerkung der Postulanten, die Politik des öffentlichen Verkehrs werde nicht überall verstanden oder sei nicht genügend bekannt, ist teilweise sicher nicht unbegründet. Eine erneute und verstärkte Information der Bevölkerung kann nur dazu beitragen, dass von bestehenden Angeboten mehr Gebrauch gemacht wird. Dazu ist allerdings kein neuer Bericht erforderlich.

En résumé, dans sa grande majorité, le groupe démocrate-chrétien refuse le postulat.

Odile Charrière-Philipona (PCS, SC). Le groupe chrétien-social est favorable à l'utilisation des structures existantes. Or, il existe déjà une commission can-

tonale des transports, dont plusieurs députés sont membres, et une sous-commission des horaires qui ne remplit pas ses fonctions.

Avant de créer d'autres structures, il est nécessaire de faire fonctionner les commissions nommées afin de faire le point et nous l'espérons, de stimuler le travail qui doit être réalisé dans toutes les régions du canton. Le groupe démocrate-chrétien soutiendra le postulat.

René Fürst (SP, LA). Es geht hier weder um einen neuen Planungskredit noch um die Erstellung eines neuen Berichts. Il ne s'agit pas d'un nouveau crédit de planification, wie von Kollege Heiter bzw. von Kollege Bapst erwähnt. Das von meinem Kollegen Max Felser und mir eingereichte Postulat weist auf Mängel in der Planung und der Strategie des Staatsrats und seiner ausführenden Verwaltung bei der Umsetzung der entsprechenden Grundlagen hin. Verschiedene Stellen in der Antwort auf das Postulat und Vorkommnisse bestätigen unsere Aussagen und tragen dazu bei, dass wir von der Notwendigkeit dieses Postulats überzeugt sind.

Le Conseil d'Etat met en avant l'exemple de la création à l'initiative de la Direction des transports et de l'énergie, des commissions régionales pour les transports publics. Il estime que ces commissions feraient maintenant office de partenaires.

Der Staatsrat vermerkt in seiner Antwort weiter, dass es vorgesehen ist, jährliche Treffen aller Delegierten der verschiedenen regionalen Kommissionen durchzuführen. So können die Delegierten über laufende oder geplante grössere Änderungen informiert werden.

La dernière séance de la commission régionale du district du Lac s'est tenue en décembre 2001. Depuis lors, les demandes concernant l'invitation pour une nouvelle séance ont toujours été éludées; et ce n'est que le 11 décembre 2002 que la séance tant attendue aura lieu. C'est ce que nous avons pu apprendre il y a une quinzaine de jours. Ce n'est pas la première fois que j'ai l'impression que l'Administration s'active seulement lorsqu'une pression est exercée par le moyen d'une intervention politique.

Zum Thema des Fahrplanwechsels hat der zuständige Dienstchef versprochen, dass dieser vorgängig mit der Kommission besprochen werde. Die Informationen zum Fahrplanwechsel jedoch befanden sich in der Folge im Internet mit dem vielsagenden Satz – «es gilt das aktuelle Angebot, einige Anpassungen werden geprüft» – ohne dass eine Sitzung mit der Kommission stattgefunden hätte. Diese Vernehmlassung im Internet war sehr intransparent. Die zuständigen Behörden waren unzureichend über das Verfahren im Bild.

Je vous demande quelle impression avez-vous d'une commission dont le rythme des séances est tel qu'une discussion sur un changement ne peut avoir lieu qu'après le moment où la consultation est arrivée à terme? Je me demande vraiment ce que c'est comme planification et quels sont les buts recherchés. Personnellement, je comprends que les gens ne soient pas satisfaits si les promesses faites ne sont pas tenues par la suite. Je comprends que cela provoque le sentiment que les régions périphériques sont laissées de côté. Ainsi, cette commission régionale donne l'impression

d'un exercice-alibi et les structures mises en place ne paraissent guère utiles.

Hier frage ich mich auch, wie gross die Partnerschaft ist, wenn interessierte Kommissionsmitglieder laufend vertröstet werden und eine Sitzung in immer weiterer Zukunft in Aussicht gestellt wird. Wo ist die Partnerschaft, wenn die Delegierten nur über laufende oder geplante grössere Änderungen informiert werden? Wo ist das Gespür und welches sind die eingesetzten Instrumente, um die in den Regionen vorhandenen, neuen oder geänderten Bedürfnisse zu erfassen, wenn keine Kommunikation stattfindet?

Je vous demande est-ce la stratégie et la planification que nous souhaitons dans une relation de partenariat. Le postulat présenté doit faire avancer les révisions de la planification cantonale des transports, ainsi que des planifications régionales en cours dans le sens que celles-ci devraient dépasser le concept de départ et comporter des procédures concrètes transparentes dans leur stratégie et leur planification.

Je vous invite à soutenir ce postulat.

Michel Pittet, Directeur de l'économie, des transports et de l'énergie. Le Conseil d'Etat partage le souhait de MM. Felser et Fürst tendant à avoir une meilleure visibilité de la mise en œuvre de la politique cantonale des transports publics. C'est précisément dans ce sens qu'il a chargé le Service des transports et de l'énergie de réviser le plan cantonal des transports et d'établir une planification détaillée des transports publics afin de mieux tenir compte des besoins des différentes régions, mais également de disposer de partenaires institutionnels au plan régional; et des commissions régionales des transports ont été créées à l'initiative du Service des transports et de l'énergie.

Il faut relever à ce sujet, et cela a été fait par M^{me} Cotting, que la loi sur les transports, entrée en vigueur en 1994, prévoit la constitution de communautés régionales des transports. Malheureusement, en même temps, cette loi prévoit aussi la réalisation de plans régionaux des transports; malheureusement, seule la Communauté des transports de l'agglomération fribourgeoise a été créée. C'est pour pallier cette carence d'initiatives régionales que l'on a suscité la création de commissions des transports; en quelque sorte, il s'agit de structures plus légères, mais qui peuvent aussi servir de relais dans les deux sens de la politique des transports publics. Une réunion annuelle des délégués de ces commissions régionales est prévue qui permettra aussi d'assurer une meilleure visibilité de la politique cantonale, régionale et interrégionale des transports.

M. Felser et M^{me} Charrière ont rappelé d'ailleurs qu'il existe une commission des transports. Celle-ci est composée de plusieurs députés désignés par le Grand Conseil. Il y a donc la possibilité de suivre effectivement tout ce qui se passe en matière de politique cantonale des transports.

Concernant la remarque de M^{me} Morel relative à la réduction des investissements au plan financier, il y a, bien sûr, une explication qui se trouve dans les problèmes financiers tout de même importants de l'Etat de Fribourg, mais il y a aussi une autre explication qui tient au fait que la politique fédérale en matière de

transport public a changé et que maintenant, il n'y a plus de subventionnement du matériel roulant, sauf certaines exceptions. Ce matériel roulant doit être financé directement par les entreprises de transport public qui, par conséquent, et ce n'est pas toujours compris non plus, doivent provisionner suffisamment d'argent pour pouvoir remplacer ce matériel ou ces véhicules en temps voulu.

M. Bapst a aussi rappelé que les instruments à disposition sont normalement suffisants pour assurer cette visibilité de la politique cantonale en matière de transports publics.

M. Fürst a pris comme exemple la commission des transports du district du Lac qui ne se serait réunie qu'une fois pour le moment et a en quelque sorte chargé l'administration dans ce domaine; il faut rappeler que ces commissions sont une affaire avant tout régionale. Si le Service cantonal des transports a pris l'initiative de susciter leur création, leur fonctionnement doit être avant tout une question régionale et il faut encore rappeler aussi, dans ce domaine des transports, qu'il y a toujours le problème des moyens financiers à disposition au plan cantonal, mais que d'un autre côté, la décision finale, en tout cas pour ce qui est des transports régionaux, appartient toujours à la Confédération. Donc, nous voulons bien qu'il y ait une volonté qui se manifeste des régions vers le canton, tout comme le canton souhaite pouvoir faire passer sa volonté au plan fédéral, mais c'est toujours la Confédération, respectivement l'Office fédéral des transports qui, dans ce domaine, a le dernier mot et si l'on veut convaincre cet office qu'il faut ouvrir de nouvelles lignes, créer de nouvelles courses, il faut commencer par utiliser ces lignes et ces courses et le vrai problème est là: souvent, c'est un problème de degré de couverture des différentes lignes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil d'Etat a déjà pris les mesures nécessaires afin d'assurer une meilleure visibilité, mais également une concertation plus efficace dans la politique des transports. Dès lors et compte tenu de ces précisions, le Conseil d'Etat estime que dans le cadre d'un rapport, il ne pouvait que répéter ces informations et c'est la raison pour laquelle il propose le rejet de ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 57 voix contre 40. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

—————

**Motion urgente Jacques Bourgeois/
Dominique de Buman/Michel Losey¹**
(crédit d'engagement en faveur de l'économie
laitière fribourgeoise)

(Discussion et vote)

Charly Haenni (PLR, BR), vice-président. Pour la clarté des débats, je vous rappelle la teneur de l'article 69 de notre loi portant règlement du Grand Conseil. En règle générale, la motion ne peut être développée dans

¹ Déposée ce jour BGC p. 991.

la séance où il en a été donné connaissance au Grand Conseil et reste déposée deux jours sur le bureau. A la demande des motionnaires, l'urgence peut cependant être décidée par un vote du Grand Conseil à la majorité des deux tiers des membres présents. Si l'urgence est votée et acceptée, la motion est développée en cours de séance.

Nous allons ouvrir les débats sur cette motion, mais uniquement sur l'urgence et non sur la question de fonds. Vous aurez donc à vous prononcer sur l'urgence; est-ce nécessaire pour vous de traiter cette motion selon une procédure d'urgence ou pas? Ensuite de quoi, en fonction du résultat du vote, si vous acceptez l'urgence, nous demanderons aux motionnaires de vous remettre par écrit le développement de la motion; et cette motion sera transmise au Conseil d'Etat pour prise de position et c'est seulement à la session du mois de décembre que nous traiterons du fond. Je vous rappelle que nous ne pourrons pas nommer une commission parlementaire ad hoc car, pour cela, il eût fallu que les débats de fonds aient lieu ce matin. Nous nous prononcerons donc uniquement sur l'urgence.

Jacques Bourgeois (PLR, SC). Comme vous le savez, le secteur laitier de ce pays, de ce canton, traverse une crise sans précédent, notamment à la suite du sursis concordataire provisoire de Swiss Dairy Food. Swiss Dairy Food est numéro un du secteur laitier en matière de transformation de lait et tout doit être entrepris afin d'éviter un séisme, une catastrophe, cela veut dire une interruption dans la transformation de lait. Il s'agit, à la base, de 7000 familles paysannes qui livrent au travers de ce groupe, ainsi que des emplois de 1600 personnes.

Malgré le cas malencontreux et douloureux de Swiss Dairy Food, on doit saisir l'opportunité, l'occasion de restructurer la transformation, se doter d'outils plus performants pour affronter les défis futurs que sont l'Union européenne. Pour rappel: les accords bilatéraux avec l'Union européenne sont entrés en vigueur le 1^{er} juin de cette année avec pour conséquence, dans cinq ans, un accès réciproque total au marché des fromages.

Par la création de la plate-forme Prolait, plate-forme qui était issue des producteurs de lait des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Fribourg (Fribourg représenté par sa fédération des sociétés fribourgeoises de laiteries), ces producteurs veulent croire en leur avenir et se donner les moyens d'investir dans des outils de travail de transformations de lait performants.

Le caractère urgent de cette motion est demandé en raison de deux points: tout d'abord, le sursis concordataire provisoire va échoir le 22 novembre prochain. Il a été mis en vigueur le 23 septembre dernier et le Commissaire devrait statuer très prochainement sur les différentes offres et sur la suite à donner à ces offres au niveau de la reprise des différents sites.

C'est sur ces bases-là et ces considérations que je vous demande d'appuyer le caractère urgent de cette motion.

Dominique de Buman (PDC, FV). J'aimerais préalablement remercier M. le futur Président du Grand Conseil et président de céans, ce matin, d'avoir clarifié

la procédure par la mention des bases réglementaires de notre Grand Conseil.

Naturellement, je ne vais pas répéter ce qui a été dit par M. Bourgeois et qui avait trait au sursis concordataire qui court jusqu'au 22 novembre. Ce qu'il faut comprendre dans cette urgence, c'est qu'il n'y a pas une entreprise qui est en jeu, mais un secteur entier de notre économie et par le caractère d'urgence que nous sollicitons du Grand Conseil, il s'agit de donner un signal politique dès le moment où l'on cherche à renforcer une économie laitière fribourgeoise. Mais il y a aussi urgence politique, parce que les gouvernements des cantons de Berne et de Neuchâtel, avec lesquels nous sommes intimement liés dans ce dossier, se sont déjà prononcés sur le principe, mais avec des modalités différentes. Quant au canton de Vaud, qui a été passablement occupé par le drame de la Banque cantonale vaudoise, il devrait se prononcer à ce sujet au début de la semaine prochaine. C'est dire si la notion d'urgence permet simplement aux parlements de ne pas laisser passer une occasion d'agir, non pas dans la précipitation, mais d'agir rapidement et c'est si cette urgence qui est votée, qu'à ce moment-là, les motionnaires, avec le Conseil d'Etat et avec les partenaires de l'Economie laitière fribourgeoise, pourront se mettre autour d'une table pour affiner le contenu même d'une éventuelle intervention du canton de Fribourg. C'est dire s'il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'aborder tout le débat de fond et les diverses approches que nous avons de cette intervention cantonale, il s'agit surtout de donner un signal à un pan important de l'économie publique – j'insiste sur ce terme -, parce que l'économie agricole est une des seules qui fasse l'objet d'une division au niveau de la Confédération et d'un département dans la plupart des cantons. Par contre, sur les modalités, le Grand Conseil a son avis qui demeurera réservé lorsqu'il sera saisi par un projet concret.

Je vous incite donc, dans un esprit de solidarité vis-à-vis de la politique de notre canton et de notre agriculture, à voter ce caractère d'urgence.

Michel Losey (UDC, BR). Pourquoi la faillite de SDF est en grande partie due à son endettement de départ très important, mais également à des participations majoritaires ou minoritaires dont pas moins de 42 sociétés suisses et étrangères, que ce soit en France, en Italie et même aux Etats-Unis? Les responsables de SDF ont joué au Monopoly et ils ont perdu.

Malheureusement dans cette affaire, si aucune mesure n'est prononcée, ce sont à nouveau les petites gens qui vont passer à la caisse, soit les paysans, qui sont dans une situation financière très pénible, ainsi que bon nombre d'emplois dans le secteur de la transformation, soit plus de 1600 comme cela a déjà été relaté.

Face à cette crise sans précédent engendrée par Swiss Dairy Food, les quatre fédérations laitières de Suisse occidentale ont décidé de créer Prolait. Les statuts de cette coopérative fixent clairement les objectifs qui sont de regrouper la production et la transformation du marché laitier sur les cantons concernés, soit la moitié du territoire helvétique et la moitié de la production laitière suisse. Cette création de la coopérative Prolait est un événement historique qui va au-delà de toute

attente dans les schémas des dirigeants de la politique agricole suisse.

En effet, en créant cette plate-forme, on permet, d'une part, de s'orienter vers un véritable marché et d'assainir le secteur de la transformation vers une ouverture eurocompatible correspondant justement aux attentes de la future politique agricole «PA 2007». Cette nouvelle coopérative dépasse les espérances de nos responsables de la politique agricole fédérale et là, je pense notamment à M. le Conseiller d'Etat Urs Schwaller, président de la commission consultative «PA 2007» qui n'aurait pas pu imaginer une plate-forme de cette importance sur le plateau de la Suisse occidentale où non seulement, on réunit la production de la région concernée, mais en plus, on transforme cette production sur ce même territoire en maintenant non seulement des places de travail, mais en en développant et en faisant des investissements.

Prolait a donc un but important, c'est de trouver un financement pour la reprise de SDF, 100 millions de francs, dont 60 millions de francs d'investissement direct sur le site de Villars-sur-Glâne. Pourquoi les producteurs affiliés à Prolait ne peuvent-ils pas financer entièrement les 34 millions de francs qui sont nécessaires? Tout simplement parce que trois sociétés de la Fédération laitière, soit la Lobag à Berne, Neuchâtel et les Vaudois ont perdu l'entier de leur actif dans la faillite SDF, soit 53 millions de francs. Les producteurs de la Fédération fribourgeoise ont participé à raison de 7 millions de francs dans la recapitalisation de Cremo en 1994.

Avec tout ceci, les paysans sont sur les genoux et il est indispensable que les cantons concernés puissent participer, d'une manière ou d'une autre, à cette nouvelle orientation de la production et de la commercialisation du secteur laitier qui permet, comme je l'ai dit, non seulement de maintenir des places de travail, mais de créer de nouvelles places et de maintenir le revenu à une certaine viabilité aux exploitations agricoles de ce pays. C'est un objet de développement économique résolument tourné vers l'avenir, porteur non seulement de nombreuses places de travail, mais générateur de gros investissements, dans une période frileuse de l'économie, avec une mise financière de départ très faible de la part du canton.

C'est pour ces différents motifs que le groupe de l'UDC vous demande de soutenir l'urgence de cette motion.

Benoît Rey (PCS, FV). «Urgence» ne veut pas dire précipitation et propositions très onéreuses et quelque peu bancales. La préoccupation, à la suite des difficultés de Swiss Dairy Food est partagée par l'ensemble du groupe chrétien-social. Il est vrai que cette situation a des conséquences incalculables pour le monde paysan et le monde de la transformation des produits laitiers et il serait impossible que notre Grand Conseil reste insensible à ces préoccupations. Toutefois, à la lecture du premier papier proposant une motion urgente et à la proposition concrète de l'octroi d'un crédit de 3 millions de francs sous la forme de prêts sans intérêt et d'une aide de 3 millions de francs à fonds perdus, plus 8 millions de francs sous forme de cautionnement, notre groupe a été interpellé et s'est dit que nous nous

retrouvons devant les mêmes cas de figure qui ont prévalu à des catastrophes économiques, style Swissair, ou d'autres situations économiques difficiles qui nous touchent de plus près et dont nous allons parler, d'ici à 30 ou 45 minutes, avec Forum Fribourg.

Il ne s'agit donc pas, dans la précipitation et dans l'émotion, de décider d'une intervention de l'Etat auprès de milieux économiques qui n'est pas pensée en termes de financement et en termes de conséquences, mais il s'agit bien de se préoccuper de cette situation.

Dans le sens de donner un signe important sur le fait que le Parlement fribourgeois se préoccupe de la situation des paysans de son canton et se préoccupe de la situation des transformateurs, nous acceptons le caractère urgent de cette motion, mais en précisant d'emblée qu'il est nécessaire d'utiliser le court laps de temps qui restera jusqu'à la session de décembre pour réfléchir, d'une part, à des solutions qui soient appropriées et à des situations qui soient également dans les mesures du canton; et n'oublions pas que la décision que nous prendrons créera un précédent et que d'autres entreprises dans des situations difficiles pourront en faisant du lobbying, solliciter également notre soutien. Aujourd'hui, nous voterons donc l'urgence en réservant notre position sur les solutions à apporter.

Solange Berset (PS, SC). «Urgence», on parle effectivement d'urgence et nous trouvons que c'est un peu regrettable qu'en cas d'urgence, les infos soient quand même, quelque part, lacunaires.

Nous pourrions accepter l'urgence, mais pour autant que les motionnaires soient d'accord que le montant de 3 millions de francs soit versé à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie car, en fait, cela permettrait de consolider les 200 places de travail à la Cremo et la création de quelques dizaines de nouvelles places de travail, car pour nous, derrière ces places de travail, il y a des femmes et des hommes et ces femmes et ces hommes restent une priorité et sont le centre de nos préoccupations.

C'est toutefois, nous en sommes bien conscients, le pied dans l'engrenage que nous sommes en train de mettre, mais pour les raisons que je viens d'évoquer, nous souhaiterions que les motionnaires fassent une déclaration dans ce sens, parce que nous aimerions que cette option soit une exigence pour la recapitalisation de cette société et qu'elle soit connue du Conseil d'Etat pour qu'il puisse préparer un décret ou un projet qui reçoive l'approbation de cette assemblée.

Nous trouvons qu'il était difficile de voter l'urgence sans parler du fonds puisque nous avons reçu quand même des propositions bien concrètes. Pour nous, on pourrait voter l'urgence, mais on voudrait avoir quelques assurances.

Jacques Bourgeois (PLR, SC). Par rapport aux différents propos tenus, je tiens à répondre à M^{me} Berset, concernant ces 3 millions de francs par rapport à la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie, que les motionnaires peuvent se rallier et acceptent cette proposition. Si l'urgence est acceptée, nous prions le Conseil d'Etat de prendre en considération ces propos.

Louis Duc (*Ouv, BR*). Certains génies de l'économie aux appétits gargantuesques, excluant le rationnel, l'analytique, ont conduit à la faillite de nombreuses entreprises dont Swiss Dairy Food. Cela dit, l'économie laitière fribourgeoise est une image de marque de ce canton. Cela va bien au-delà d'une entreprise, d'une simple entreprise; des centaines d'emplois sont directement liés.

Je suis particulièrement heureux de constater que l'immense Fédération des travailleurs de la branche alimentaire de toute la Suisse soit montée dernièrement aux barricades pour engager les cantons, la Confédération, à se mouiller pour la reprise de ce secteur en détresse. Personnellement, j'engage donc tous les collègues proches du mouvement syndical, à n'en pas douter, tous les députés qui ne seraient pas «très chauds» de cautionner cette motion urgente, de le faire sans arrière-pensée. Ce sera, à coup sûr, une occasion exceptionnelle de sauver dans ce canton de nombreux emplois, plus peut-être, de redonner à l'Etat un droit de regard, un contrôle sérieux de ces managements qui pour certains, jusqu'à aujourd'hui, n'en ont fait qu'à leur tête.

Josef Fasel (*CVP, SE*). Viele Diskussionen haben in der letzten Zeit um Swiss Dairy Food stattgefunden. Viele Ansichten wurden ebenfalls, und ich verstehe das, rund um dieses Problem kundgetan. Das heisst, die Informationen waren ungenügend. Sie haben sich von Tag zu Tag verändert. Aus dieser Sicht ist es dringlich, dass wir diese Motion annehmen, nur schon darum, dass wir in einem Monat alle die gleichen Informationen haben.

Le plus grand transformateur de lait de Suisse en crise! Pourtant, c'est la mode de devenir plus grand, mais nous savons tous que ce n'est pas toujours la solution. Est-ce que la solution est «small is beautiful»? Il y a quelques années, on nous disait toujours cela; je ne pense pas non plus, mais cela vient d'être dit que ce n'est pas la seule entreprise, au niveau suisse, qui a eu des problèmes dernièrement.

Je pense également que Swiss Dairy Food, comme d'autres, c'est un problème de société, parce qu'on ne peut pas tous les jours se contenter d'acheter des produits de denrées alimentaires à l'étranger qui sont probablement meilleur marché et je pense que ce ne sera pas non plus une solution de laisser tomber en faillite cette entreprise avec les conséquences, vu que le lait serait plus produit, de devoir abattre de nombreuses vaches, ou avec une autre solution, de l'exporter pour laisser travailler à l'étranger avec comme conséquences que nous n'aurons plus de places de travail.

Je pense qu'il serait sage d'accepter cette motion, encore une fois dans le but d'informer et de donner toutes les informations aux députés et au Conseil d'Etat. Je vous prie donc d'accepter cette motion d'urgence.

Jean-Noël Gendre (*PS, SC*). On a vu en allant chercher des informations dans le domaine agricole, qu'elles étaient assez difficiles à recueillir et on a constaté qu'il s'agit d'un domaine assez complexe. J'aurai une question précise au niveau du groupe à poser au Conseil d'Etat; nous avons vu que le Conseil

d'Etat a refusé d'entrer en matière, comme on a pu le lire dernièrement dans la presse pour soutenir Prolait: j'aimerais savoir pour quels motifs il n'est pas entré en matière et, par rapport à ce qui est proposé actuellement par les motionnaires, y a-t-il de grosses différences au niveau des propositions de Prolait et par rapport à ce qui a été fait en premier au Conseil d'Etat?

J'aimerais aussi savoir si le Conseil d'Etat a déjà une piste à nous montrer pour financer cette recapitalisation et où il prendrait l'argent?

Pascal Corminboeuf, Directeur de l'agriculture. Si j'interviens au nom du Gouvernement, c'est simplement pour un rappel des faits:

le canton de Fribourg a été sollicité par deux de ses voisins (dans un premier temps, Vaud et Neuchâtel) pour trouver une solution, surtout parce que les deux cantons précités avaient très peur pour leurs livreurs de lait, soit environ 2300 Vaudois (600 directement et le solde indirectement étaient touchés par cette faillite), 250 Neuchâtelois et quelques jours après 4000 Bernois qui étaient en danger de cessation de livraison de lait. Une première réunion a eu lieu à Payerne avec MM. Sogel et Maurer de Neuchâtel et Vaud, deuxième réunion, quelques jours plus tard avec M^{me} Zölch, conseillère d'Etat bernoise en charge de l'agriculture et là, nous avons décidé d'aller trouver M. Couchepin, ce que nous avons fait le 21 octobre. Et M. Couchepin nous a dit: «Je ne peux pas intervenir, comme vous d'ailleurs non plus, les cantons, par une aide directe à des entreprises dans un domaine où la concurrence existe. Il faut trouver d'autres solutions.» Et il nous a dit que l'urgence que nous pensions avoir de trois ou quatre jours pour trouver une solution le 21 octobre était repoussée d'au moins un mois parce qu'on avait trouvé des solutions pour pouvoir payer les livraisons de lait pendant un mois supplémentaire. Mais le Commissaire au sursis, M. Rothenbühler, devrait se prononcer, comme cela a été dit par M. Bourgeois, le 22 novembre. Il a donc renvoyé la balle aux cantons en disant qu'il était d'accord d'entrer en matière pour un cautionnement, pour autant que les cantons trouvent eux aussi une solution. Nous avons immédiatement mandaté nos secrétaires généraux qui étaient présents avec nous à cette réunion à Berne, pour trouver une plate-forme commune entre les quatre cantons. C'est ce que nous avons fait et nous avons soumis, respectivement, à nos collègues; vous savez, par les informations publiées, que Neuchâtel est entré en matière le premier, Berne l'a fait dans le courant de cette semaine, le canton de Vaud devrait le faire aujourd'hui, mais là, nous n'avons pas encore les renseignements. Et le Conseil d'Etat fribourgeois a été pratiquement saisi du même projet que les trois autres cantons. Nous avons une décision majoritaire que je me permets de vous lire pour la clarté des choses et cela sera ainsi beaucoup plus simple; nous avons envoyé cette lettre, que j'ai signée avec M. le Chancelier, à M. Georges Godel, député ici présent, mais pour adresse: «Président de la Société Prolait», soit la nouvelle plate-forme qui regroupe les quatre cantons précités:

«Monsieur le Président,

dans sa séance de ce jour, le Conseil d'Etat a été saisi d'une proposition de la Direction de l'intérieur et de

l'agriculture portant sur un soutien financier de l'Etat à la réorganisation du secteur laitier en Suisse occidentale et en particulier dans le canton de Fribourg. Cette proposition fait suite aux entretiens qu'une délégation du Gouvernement a eus récemment avec vous et d'autres personnes directement concernées par l'objet. Elle est aussi une réponse aux discussions avec les cantons de Vaud, Berne et Neuchâtel. Ce soutien financier sera destiné à votre société Prolait, voire la Société Cremo et porterait sur un crédit de 6 millions de francs sous forme de fonds perdus et de 8 millions de francs sous forme de perte éventuelle de cautionnement.

Bien que conscients de la situation délicate dans laquelle se trouve le secteur laitier à la suite des difficultés économiques que connaît l'Entreprise Swiss Dairy Food SA, le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion qu'il ne peut pas entrer en matière sur une telle proposition; cette non-entrée en matière se fonde sur le fait fondamental qu'il n'appartient pas au canton d'intervenir directement dans la restructuration d'entreprises privées et que la politique agricole relève d'abord de la Confédération. Le Conseil d'Etat est donc de l'avis que c'est la Confédération qui doit prendre toutes les mesures pour assurer les livraisons de lait. De plus, ce refus tient aussi compte de l'état des finances cantonales. Le Gouvernement vient d'adopter son plan financier de la présente législature 2002–2006 et l'élaboration de ce plan s'est faite avec de grandes difficultés, des réductions de dépenses dans tous les secteurs de l'administration. Vous comprendrez donc qu'un soutien financier en faveur d'un secteur privé risquerait de créer un grave précédent difficilement justifiable.»

Voilà, en l'état, le dossier au niveau du Conseil d'Etat. C'est évident que le Conseil d'Etat aura, si vous vous prononcez sur l'urgence, l'occasion de se prononcer sur le développement écrit qui accompagne cette motion, si je suis bien renseigné, et donc qu'il reprendra position, le cas échéant.

Voilà les informations que je tenais à vous donner en toute objectivité.

Le Vice-Président. Je propose, notamment à M. le Directeur des finances, que des réponses soient formulées aux questions qui ont été posées, notamment par M. Gendre. Ces réponses se trouveront dans la prise de position que le Conseil d'Etat devra fournir pour la session de décembre et ainsi, le débat pourra être clair le moment venu.

– Au vote, l'urgence de cette motion est acceptée par 109 voix contre 1. Il y a des abstentions (majorité des deux tiers requise).

Projet de décret

relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA¹

Rapporteur: **Georges Godel (PDC, GL), président de la Commission des finances et de gestion**

Commissaire du Gouvernement: **Urs Schwaller, Directeur des finances.**

Le Rapporteur. En préambule, permettez-moi de rappeler que le 14 février 1995, le Grand Conseil avait adopté, par 73 voix sans opposition, le décret autorisant l'Etat à participer pour 5 millions de francs au capital-actions de la société immobilière à constituer en vue de la construction du centre d'expositions à Granges-Paccot.

Je rappelle aussi que cette structure se divise en deux parties: d'une part, la société immobilière et, d'autre part, la société d'exploitation. La société immobilière a pour but de construire, d'entretenir, voir d'agrandir le bâtiment. La société d'exploitation a pour but, bien sûr, l'exploitation du centre des congrès. Elle loue la totalité des locaux, propriété d'Agy Expo, contre paiement d'un loyer fixé en fonction des charges de la société immobilière. C'est dire que ces deux sociétés sont interdépendantes.

Après quatre années d'exploitation, nous constatons que la société d'exploitation évolue dans le bon sens. En effet, le nombre total de mètres carrés loués est en constante augmentation, comme d'ailleurs le taux d'occupation effectif, le nombre de manifestations et le nombre de visiteurs. Pour mémoire, le personnel fixe de ce centre équivaut à 6,8 unités. Cependant, l'activité génère en plus, notamment, pour l'année 2001, 99 places de travail avec des effets économiques induits de 29 millions de francs.

Malgré cette évolution positive, force est de constater que les comptes de cette société restent négatifs. En effet, la charge de location, de 1,25 million de francs, semble trop élevée. Cependant, cette location reste indispensable, voire insuffisante à la société immobilière pour faire face à ses obligations étant donné que le poids des fonds étrangers est trop élevé dans la société immobilière. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire d'augmenter le capital-actions de la société d'exploitation et de la société immobilière.

En ce qui concerne la société d'exploitation, le message nous indique que l'objectif de 2,5 millions supplémentaires serait atteint par les milieux économiques. Par ailleurs, il est nécessaire d'abaisser le loyer à 750 000 francs pour permettre un équilibre du budget, respectivement des comptes. En ce qui concerne la société d'exploitation, une augmentation à 16 voire 18 millions de francs est indispensable.

A ce sujet, le message nous indique que la Banque cantonale de Fribourg, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et les Entreprises électriques ont donné leur accord à une participation à l'augmentation du capital de la société.

¹ Message pp. 777 à 796.

En ce qui concerne l'apport des communes de l'agglomération, toutes les démarches entreprises vont dans le sens souhaité. Je signale tout de même la position du Conseil général de la ville de Fribourg qui ne refuse pas, mais qui a demandé des renseignements complémentaires.

Je signale encore la lettre adressée aux groupes parlementaires démontrant la volonté d'augmenter le capital à 18 millions de francs. Cet objectif permettra, selon le nouveau budget, de diminuer la dette reportée à partir de 2005 et parallèlement, de constituer un fonds de rénovation et de procéder à un amortissement de 106 000 francs.

Une fois cette opération terminée, la société immobilière pourra louer ses locaux à la société d'exploitation pour un montant de 750 000 francs et équilibrer ainsi ses propres comptes.

Il me paraît encore utile d'affirmer que Forum est indispensable dans le développement économique de notre canton. Les diverses manifestations organisées à Forum ont fait connaître Fribourg bien au-delà de nos frontières.

En conclusion, je vous informe que la Commission des finances et de gestion a eu un débat-fleuve sur cet objet. En effet, nous avons débattu à deux reprises sur ce projet de décret. Après une entrée en matière acceptée par 11 voix contre 3 et 1 abstention, c'est par 9 voix contre 6 que la commission vous propose d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Au moment où plusieurs grandes sociétés privées sont sous le feu de vives critiques justifiées quant à leur gestion, au moment où de tous côtés des demandes d'aides financières sont adressées à l'Etat, appartient-il à cet Etat de participer à hauteur de 5 millions de francs à l'augmentation du capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA? Le débat de Swissair, les difficultés d'ABB, les pratiques particulières de la Rentenanstalt ne nous incitent-elles pas à laisser tomber la société anonyme Agy Expo? L'économie privée n'est-elle pas en train de reporter ses risques sur les collectivités publiques?

Le Conseil d'Etat s'est aussi posé ces questions au moment où il a discuté de cet objet. Après un examen approfondi et qui a duré plusieurs séances, il est arrivé à la conclusion que la participation financière de l'Etat de Fribourg à Agy Expo ne peut être comparée aux affaires évoquées plus haut. En effet, en l'occurrence, nous sommes avant tout confrontés à un problème de financement lié à des fonds étrangers beaucoup trop élevés. La société immobilière Agy Expo est propriétaire des bâtiments de Forum Fribourg qui a ouvert ses portes, vous le savez, en février 1999 seulement. Cette société est détenue à hauteur de 85 % par des collectivités publiques et des régies, si je peux m'exprimer ainsi. 40 communes ont souscrit à son capital-actions. Les collectivités publiques sont dès lors propriétaires de ce bâtiment et elles l'ont voulu. L'économie privée est, quant à elle, majoritaire à hauteur de 77 % dans la société d'exploitation qui fait fonctionner Forum Fribourg. Ici, également, la gestion ne saurait être mise en cause. Les charges sont maîtrisées, le nombre des visiteurs et les surfaces louées augmentent régulièrement.

La détérioration de la conjoncture, la concurrence féroce entre salles d'expositions, les prix très favorables pratiqués pour les équipements loués par des collectivités publiques, les difficultés aussi à mettre sur pied une deuxième exposition annuelle d'envergure font que les prévisions de chiffres et de rentabilité ne sont malheureusement pas atteints.

En 1995, le commissaire du Gouvernement, Directeur de l'économie, l'avait déjà pressenti, lorsqu'il déclarait: «La rentabilité de ce centre ne sera probablement pas, en tout cas, dans les premières années, celle qui est imaginée sur le papier.» Un développement plus lent des affaires lié à la stagnation économique a mis la société d'exploitation en difficultés financières. Aujourd'hui, elle n'est plus en mesure de payer le loyer annuel de 1 250 000 francs convenu initialement avec la société immobilière. Or, la location est l'unique ressource de la société immobilière. Elle lui permet de couvrir les intérêts de sa dette de 28 millions de francs et d'assurer l'entretien du bâtiment. En l'état, la seule façon d'assurer la pérennité des deux sociétés est d'accroître les fonds propres et ainsi de diminuer les fonds étrangers de la société immobilière Agy Expo SA pour lui permettre d'abaisser le niveau de la location facturée à la société d'exploitation.

Le Conseil d'Etat considère que le Forum Fribourg est devenu un équipement indispensable au canton. Nous devons disposer d'un centre d'expositions et de conférences à même d'accueillir des manifestations d'envergure cantonale, nationale et internationale. Cette infrastructure d'intérêt général contribue à la promotion et au rayonnement du pays de Fribourg.

Compte tenu de l'évolution des affaires présentée, le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion qu'après la décision de participation prise en 1995, l'Etat doit aujourd'hui assumer ses responsabilités d'actionnaire et par conséquent, participer proportionnellement et solidairement à cette opération à concurrence d'un montant maximal de 5 millions de francs.

Dans le contexte actuel, le Conseil d'Etat ne veut et ne peut pas prendre le risque d'une cessation d'activités d'infrastructures, propriété des collectivités publiques et au service de l'économie de tout le canton. Le Conseil d'Etat assortit toutefois sa proposition de participation financière à cette augmentation de capital de trois conditions suivantes:

première condition: un engagement clair et préalable des milieux économiques privés. Le Conseil d'Etat a pris note que lors de son assemblée générale du 10 mai 2001, la société d'exploitation a décidé d'augmenter son capital de 5 à 7,5 millions de francs. L'essentiel de la souscription a été réuni auprès du secteur privé. De plus, nous avons appris récemment que grâce à l'initiative de l'économie privée, un hôtel de 82 chambres sera érigé à proximité de Forum Fribourg. Il devrait ouvrir ses portes au printemps 2004 et contribuer à la mise en valeur de l'ensemble du site. Le Conseil d'Etat considère donc que la première condition est remplie. Deuxième condition: une opération d'assainissement unique et définitive. Vu l'importance de l'intervention financière de l'Etat, de la Banque cantonale de Fribourg, des Entreprises électriques fribourgeoises, de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, le Conseil d'Etat exige que cette opération permette, sous

réserve d'événements évidemment extraordinaires exceptionnels, un assainissement définitif de la situation. Cela exige une diminution de la dette de 17 millions de francs au moins. Les participations annoncées et prévues à ce jour permettent d'atteindre cet objectif. Dans leur lettre du 11 novembre 2002, les présidents des conseils d'administration de la société immobilière et de la société d'exploitation, lettre adressée aux présidents des groupes, confirment à l'appui de la présentation de leurs prévisions financières pour les années 2002 à 2005, que la situation serait assainie avec une diminution de la dette se situant, je le souligne, entre 16 et 18 millions de francs.

Troisième condition: une participation solidaire et proportionnelle des principaux actionnaires et partenaires financiers. Le Conseil d'Etat a souligné dans la conclusion de son message au Grand Conseil que «l'Etat de Fribourg, la BCF, les EEF et l'ECAB ne libéreront leur capital que si l'objectif financier d'assainissement est atteint et pour autant que les autres actionnaires et partenaires apportent aussi une contribution solidaire et proportionnelle à cet assainissement».

A ce jour, il y a plusieurs engagements qui ont déjà été pris: BCF, ECAB et EEF: 4,2 millions de francs; Granges-Paccot: 1 million de francs; Givisiez: 0,5 million de francs; Caisse d'épargne de la ville de Fribourg: 250 000 francs.

Par lettre du 6 novembre 2002, la SUVA (CNA) vient de faire savoir qu'elle apportait une contribution exceptionnelle de 2 millions de francs à l'assainissement en transformant une partie de son prêt en capital-actions. Si l'on ajoute à ces engagements la proposition de 5 millions de francs qui vous est soumise aujourd'hui, les montants réunis représentent 12,9 millions de francs.

Il y a encore des demandes de participation pour un montant de 4,6 millions de francs qui sont pendantes auprès de la Ville de Fribourg, de la commune de Villars-sur-Glâne, la commune de Marly, de la Bourgeoisie de Fribourg, ainsi que de la Fédération des syndicats patronaux.

J'arrive à la conclusion: l'augmentation de la participation financière de l'Etat à la société immobilière Agy Expo doit permettre d'assurer la pérennité d'une infrastructure propriété des collectivités publiques et indispensable à l'économie et au rayonnement de notre canton. La participation financière de l'Etat a été clairement subordonnée à un engagement préalable et conséquent des milieux économiques fribourgeois. Ceux-ci, d'après nos informations, ont rempli les conditions qui leur avaient été posées, c'est-à-dire qu'ils ont augmenté le capital-actions de 5 à 7,5 millions de francs pour la société d'exploitation où l'Etat n'est pas du tout engagé. L'augmentation du capital envisagée doit permettre un assainissement durable de la situation financière de la Société Agy Expo. L'Etat ne libérera sa participation que si la dette de la Société peut être réduite d'au moins 17 millions de francs. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Enfin, les principaux actionnaires et partenaires financiers de la Société doivent contribuer solidairement et proportionnellement à cette opération de sauvetage. Comme je vous l'ai dit, 8 institutions et collectivités

publiques se sont déjà déterminées favorablement. L'Etat prend sa décision aujourd'hui et il faut la prendre aujourd'hui, un renvoi ne servirait à rien.

En cas de réponse positive, je vous ai dit qu'environ 13 millions de francs étaient déjà réunis. Le succès de l'ensemble de l'opération dépend désormais des décisions définitives des autres partenaires et actionnaires de Forum Fribourg.

En acceptant la proposition du Conseil d'Etat et de la Commission des finances et de gestion, vous donnerez, à notre avis, la preuve que vous croyez aussi au développement économique de Fribourg.

Jean-Louis Romanens (PDC, GR). Pour faire une analyse complète du dossier Agy Expo SA, il faut, dans un premier temps, situer le complexe de Forum Fribourg dans le rôle réel qui est le sien. N'est-il pas à la fois un lieu où se déroule une partie de notre activité économique, en tout cas sous son accent promotionnel? N'est-il pas également un lieu où se passe une partie de la vie sociale de ce canton, un lieu d'échanges et de rencontres?

Il faut reconnaître aussi que le financement original n'était pas des mieux réfléchis. Des fonds étrangers de 28,5 millions de francs ou 53 % du total du bilan grèvent trop lourdement le compte d'exploitation par les intérêts annuels qui se situent à hauteur d'environ 1,2 million de francs. Avec une telle charge, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de rentabiliser un tel investissement.

La solution qui vous est proposée d'augmenter les fonds propres en injectant 16 à 18 millions de francs au niveau du capital permettra de diminuer la charge financière annuelle d'environ 700 000 francs et de qualifier l'opération prévue comme un assainissement durable à long terme.

Pour assurer un avenir serein, il est important que tous les acteurs intéressés dans ce centre, et par conséquent dans la recapitalisation, s'engagent. Aussi, je vous invite à soutenir l'amendement qui va être déposé et qui conditionne la mise de fonds de notre canton à un assainissement complet. Autrement dit, l'Etat de Fribourg ne pourra verser sa participation qu'au moment où il aura atteint la certitude que la somme globale indispensable à l'assainissement sera atteinte.

Par ailleurs, comme Gruyérien, je vous rappelle que notre complexe de Bulle «Espace Gruyère» connaît également quelques difficultés. Son exploitation est déficitaire de 100 000 à 150 000 francs par an. Cette situation obligera également, à court terme, à un assainissement.

Il faut relever que l'effort particulier qui a été consenti par les communes de la Gruyère et la Ville de Bulle en particulier, soit au travers de l'Association régionale de la Gruyère, soit directement, et cela sans oublier des organisations agricoles, a permis d'atteindre une part de fonds propres d'environ 87 % dans un investissement de 23 millions de francs.

Le Conseil d'Etat vient de refuser son aide. La Gruyère, qui représente également un pôle économique et social important de ce canton ne peut se satisfaire d'une telle décision. A ce sujet, nous vous prions de prendre note que nous reviendrons à charge durant

l'année 2003 et à cette occasion, nous souhaitons rencontrer un peu de compréhension et le soutien financier nécessaire à consolider notre complexe de la Gruyère.

Je compte déjà sur votre solidarité et vous invite, dans l'immédiat, à soutenir le décret qui vous est proposé pour Agy Expo avec l'amendement présenté.

Pascal Kuenlin (PLR, SC). Le projet de décret relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA doit être accepté par ce Parlement, c'est la conviction de la forte majorité du groupe libéral-radical.

Le montant qui nous est soumis permettra à cette infrastructure d'importance cantonale, faut-il le souligner, de déployer ses activités avec des bases de financement cohérentes tel que cela est démontré dans le business plan figurant à la page 4 du message.

Cela étant, il convient peut-être de répondre à l'une ou l'autre interrogation qui a surgi dans le traitement de ce dossier au sein des différents groupes en présence. D'abord, la crédibilité de cette infrastructure: en a-t-on vraiment besoin? Poser la question, c'est y répondre. En effet, il faut bien reconnaître que le Forum est aujourd'hui le seul endroit à Fribourg, dans le canton, à même de recevoir de grandes manifestations d'importance nationale ou internationale dans de bonnes conditions. Nous ne parlons pas ici d'un caprice de quelques communes, associations ou privés, mais bien d'un instrument quasi indispensable à la promotion de l'image du canton et à la dynamisation de son économie. Cela est d'ailleurs évoqué dans le message lorsque le Conseil d'Etat parle de Forum comme l'une des pièces essentielles du programme de stimulation de l'économie fribourgeoise. C'est donc de la responsabilité de ce Parlement que d'admettre que le canton a tout simplement besoin de Forum. Qu'on le veuille ou non, les effets positifs, respectivement induits, liés à son exploitation, sont aujourd'hui vérifiés et vont même s'amplifier avec la prochaine construction d'un hôtel à proximité.

Si l'on aborde l'aspect financier, il faut bien reconnaître que si les prévisions initiales ont peut-être été trop optimistes, elles s'expliquent aisément par le fait que les organes dirigeants de la société tablaient sur la tenue de deux manifestations annuelles de longue durée. La réalité est autre, puisqu'un seul de ces événements est actuellement programmé. Toutefois et c'est ici le mérite de ces mêmes organes, ce handicap se comble chaque jour un peu plus puisque face à cette situation, les contacts ont été pris, et cela avec succès, pour amener à Fribourg bon nombre de manifestations de moyenne importance pour remédier à cela. Forum n'est pas resté les bras croisés. Cette volonté, de même que les économies recherchées ne suffiront toutefois pas, puisque les budgets prévisionnels démontrent que sans cette recapitalisation de 16 millions de francs, les difficultés ne seront pas maîtrisées.

Sous l'angle de la répartition de l'effort financier, il faut mentionner, à ce stade, que le secteur privé s'est fortement engagé dans ce projet et qu'il s'engagera encore dans le cadre, notamment, de la recapitalisation de la société d'exploitation. Et cela même si ce type

d'infrastructure est traditionnellement mis à disposition par les pouvoirs publics, cela tant pour l'investissement que pour l'exploitation.

Parlons ensuite du piège du régionalisme dans lequel la Commission des finances et de gestion n'est finalement pas tombée et c'est très bien ainsi. Le peuple a eu la sagesse de donner son feu vert récemment à de lourds investissements dans d'autres régions que la capitale, sans tenir compte d'une quelconque préférence locale ou régionale, mais bien en analysant froidement le problème posé. Le moins que l'on puisse faire, c'est de suivre son exemple et d'admettre que la situation de Forum est critique aujourd'hui et qu'elle nécessite, sans délai, une intervention, faute de quoi, l'image de Fribourg et de son Grand Conseil à l'extérieur de nos frontières s'en trouverait fortement écornée.

En effet, comment imaginer que moins de cinq ans après sa mise en exploitation, le même législatif cantonal qui avait contribué à lancer cette construction, refuse d'entrer en matière dans l'opération de sauvetage de cette infrastructure quasi indispensable au rayonnement cantonal? Ce serait tout simplement incompréhensible.

Certes, le montant qui nous est demandé aujourd'hui est important. Il fait toutefois, comme je l'ai dit tout à l'heure, partie d'un effort financier collectif dans lequel toutes les parties en présence devront assumer leurs responsabilités et je pense notamment ici, à la majorité du Conseil général de la Ville de Fribourg qui aura l'occasion de prouver, dans une de ses prochaines séances, que la collaboration intercommunale ne se limite pas à des textes de lois, mais qu'elle peut clairement s'exprimer par de véritables actions concrètes.

Ce Grand Conseil ne doit pas prendre le prétexte du renvoi, et non pas du refus de ce conseil général, pour échapper à ses responsabilités en suivant le même chemin. Aujourd'hui, il faut un signal clair en direction des autres partenaires de cet assainissement pour que chacun fasse sa partie du chemin. C'est dans ce sens-là que le groupe libéral-radical présente un amendement demandant que «le montant de 5 millions de francs soit versé uniquement si la totalité de la somme nécessaire à la recapitalisation est trouvée, soit 17 millions de francs». Pourquoi 17 millions de francs? Parce que c'est le montant qui apparaît dans les calculs prévisionnels de l'aveu même des sociétés Agy Expo et de Expo centre SA dans le courrier qui a été remis au début de cette session.

Fribourg n'est certes pas le canton le plus riche de Suisse, mais il a encore la fierté de montrer à ses visiteurs qu'il est un canton dynamique, moderne et tourné vers l'avenir. Forum contribue pour beaucoup à cela. Afin qu'il puisse encore le faire à l'avenir, le groupe libéral-radical vous encourage à entrer en matière sur ce projet de décret.

Anita Brünisholz (PDC, SC). Le groupe démocrate-chrétien du Grand Conseil a analysé avec attention la proposition du Conseil d'Etat contenue dans le message et le projet de décret soumis à l'appréciation du Grand Conseil.

Si à l'unanimité, les députés démocrates-chrétiens acceptent d'entrer en matière sur ce décret, c'est bien

parce que les arguments en faveur de la recapitalisation d'Agy Expo sont nombreux et pertinents. Il sied d'en relever les principaux:

ce centre a une fonction d'intérêt général, non seulement pour la commune-siège et les communes environnantes, mais pour le canton tout entier. Les nombreuses manifestations et expositions qui s'y déroulent sont une vitrine pour l'économie fribourgeoise. Le nombre croissant des manifestations démontre la nécessité d'un tel centre cantonal. Le nombre de visiteurs a en effet passé de 285 000 en 1999 à 412 000 en 2001. Et le taux d'occupation des surfaces a progressé de 70 % pendant la même période.

L'ouverture du casino – cela a déjà été soulevé – et d'un hôtel à proximité a augmenté, à n'en pas douter, l'attractivité de ce complexe. Les postes de travail créés, c'est-à-dire 99 équivalents plein temps, ce qui est substantiel au niveau de l'emploi dans notre canton, méritent une attention.

Enfin, en laissant partir en faillite la société, l'Etat se priverait d'un outil de promotion économique important et ne récupérerait rien de sa mise de fonds initiale de 5 millions de francs.

Cependant, soucieux d'assurer à long terme l'assainissement de la situation financière de la société immobilière Agy Expo, le groupe démocrate-chrétien souhaite obtenir des garanties supplémentaires de la part de la société immobilière.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien, par l'intermédiaire de M. Markus Bapst, présentera un amendement au décret. Cet amendement demande que l'assainissement porte sur 18 millions de francs et non sur 16, étant entendu que les 2 millions de francs supplémentaires proviendront d'autres collectivités publiques et privées, conformément, du reste, à l'engagement écrit des deux présidents de la société de gestion et de la société immobilière.

Le groupe démocrate-chrétien propose donc aux députés d'accepter le décret et son amendement afin que la société Agy Expo sorte de la situation combien critique dans laquelle elle se trouve aujourd'hui et puisse continuer son activité dont les retombées positives ne sont plus à démontrer pour notre canton.

Michel Monney (PCS, SC). D'abord, une constatation générale: une tendance s'est installée en économie publique, ce sont les transferts des compétences du législatif et du peuple; ce transfert tend à des montages financiers en matière de financement public et de gestion de ses deniers.

L'argumentation est toujours la même: souplesse, rapidité, désignation de personnes compétentes en matière de gestion (des managers, des vrais), ainsi que la création de sociétés anonymes, voire de sociétés-mères, de sociétés-filles, de fondations et j'en passe...

Par ce biais, l'on peut encore mieux faire appel aux piliers de l'économie fribourgeoise tels qu'ils se définissent eux-mêmes, les Entreprises électriques, l'ECAB, la Banque cantonale et à dessein, je ne cite pas les TPF, pour des aides financières, mais je pourrais ajouter la Loterie romande, car chaque fois qu'un projet digne de soutien ne peut pas être financé dans ce canton, c'est la LORO qu'on appelle au secours.

Cette attitude conduit inmanquablement à une perte évidente de compétences des exécutifs et des déficits démocratiques importants. Jusqu'ici, il s'agit d'un constat que l'on peut partager ou regretter ou ne pas regretter. Cependant, dès que les choses ne vont plus si bien, pour différentes raisons (fausses perspectives, management déficient ou évolution économique défavorable), l'on se souvient soudain de l'existence des collectivités publiques et des régies d'Etat qui ont fait le gros de l'investissement dans le point qui nous occupe et pour faire appel justement à ces collectivités pour sauver le bateau qui prend l'eau.

Alors, avant de simplement injecter de nouveaux millions, il faut analyser correctement les chances de vie ou de survie de cette société. Les éléments actuellement en notre possession ne suffisent pas pour prendre la décision qu'on nous propose, notamment la présentation d'un concept concret sur la mise à disposition de Forum, principalement l'offre de prestations autre que la mise à disposition de murs nus et que les loueurs doivent après rechercher d'autres partenaires; et bien sûr, une étude économique sérieuse, meilleure que la première, car les pronostics de celle-ci ne se sont pas avérés. Pour cette raison, le groupe chrétien-social demande le renvoi de cet objet.

Encore quelques considérations sur le message, notamment sur les deux points cités suivants:

le Conseil d'Etat n'exclut pas de réaborder le Grand Conseil si le sauvetage n'était pas définitif. J'ai compris que ça n'était pas dans une nouvelle rallonge, mais bien de revoir son engagement actuel. Mais je ne sais pas encore comment on peut retirer des actions ou revendre des actions qu'on a souscrit, si elles ne valent plus rien et assumer éventuellement un risque de faillite.

Deuxième point: la participation de l'Etat au capital-actions d'Agy Expo SA doit être considérée comme un placement et non comme une dépense, donc non soumise au référendum. Le Conseil d'Etat n'est donc pas lui-même très sûr que la participation financière demandée soit la dernière.

Troisièmement: ce n'est pas très démocratique de déclarer «placement» une rallonge au capital-actions pour en tirer que, même si la dépense atteignait le montant soumis ou sujet au référendum financier obligatoire, il ne serait pas soustrait du fait que cette dépense soit déclarée un placement.

Dans ce sens, je regrette que le Conseil d'Etat se prête à ce jeu, car le Conseil d'Etat, s'engageant dans cette voie, prend un chemin dangereux. Le Conseil d'Etat aurait-il l'intention de placer de l'argent des contribuables fribourgeois dans des investissements hasardeux? C'est ce qu'on a un peu l'impression. Le Forum Fribourg rend des services. Il a l'avantage d'exister et nous n'entendons pas le démolir; mais avec notre proposition de renvoi, nous entendons avoir des précisions supplémentaires et c'est la raison pour laquelle le groupe chrétien-social votera l'entrée en matière. Cette proposition de renvoi sert à obtenir des éléments concrets sur la viabilité de cette société et le complément fourni par le conseil d'administration d'Agy Expo ne nous satisfait pas encore.

La solution proposée ne donne pas cette garantie. Il est inadmissible de souscrire un capital-actions dans

l'unique but d'abandonner les intérêts du capital-actions. Ce n'est rien d'autre qu'un subventionnement croisé et contraire à la transparence qu'exige la gestion correcte des deniers publics. Pendant plusieurs années, nous allons donc subventionner, chaque année, au moins 500 000 francs, sans qu'un seul franc du manque à gagner ne figure dans le budget annuel. Concrètement, le groupe chrétien-social demande que l'on nous propose un projet de recapitalisation. Nous savons ce que cela veut dire, nous l'avons exercé ici pour les TPF, ce qui impliquerait sans doute un abandon de capital de tous les actionnaires. En pratiquant de la sorte, on devrait également revoir la participation des collectivités publiques dans Espace Gruyère, car il n'est pas correct que les communes de la Gruyère financent seules l'intérêt du capital-actions et que dans un autre cas, le canton participe différemment, c'est une question d'égalité de traitement.

Je ne saurais donc souscrire à l'idée que les placements des collectivités publiques se fassent sans rémunération. Des éléments de la décision du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil font encore défaut puisque le Conseil d'Etat dit: «D'accord, mais nous voulons encore des informations concrètes». Donc, pour que tous ces éléments soient en notre possession et que nous puissions décider en connaissance de cause, je vous invite, avec une forte majorité du groupe chrétien-social, à voter le renvoi de cet objet, mais ce sera une proposition qui va venir après, par contre à entrer en matière sur le sujet.

Michel Losey (UDC, BR). En analysant ce dossier et le message concernant le projet de décret, plusieurs questions de fond se posent:

le Conseil d'Etat s'appuie sur le premier message du 10 janvier 1995 en disant que les collectivités publiques deviennent des partenaires actifs de l'Expo Centre, cela avec les milieux privés. Ce message disait en outre ceci: «de surcroît, du fait de la double structure société anonyme immobilière / société anonyme d'exploitation, les actionnaires de la société anonyme immobilière, dont l'Etat de Fribourg, ne pourront en aucun cas être responsables des résultats de la société d'exploitation, du fait qu'elle a son actionnariat propre.» Comment, aujourd'hui, la société immobilière se sent-elle coupable du non-fonctionnement de la société d'exploitation, alors même que dans le message de 1995, l'argument était de dire que la société immobilière ne pourra pas être tenue responsable des résultats de ladite société d'exploitation? Là, j'ai un problème de cohésion des objectifs entre hier et aujourd'hui. La plus grande difficulté à accepter ce projet de décret réside dans le fait que la commune-siège, c'est-à-dire Granges-Paccot, effectue un effort financier plus faible que l'apport initial qui a été consenti lors de la création de Forum Fribourg, alors même que cette commune a des effets induits directs de l'implantation de ce site sur son territoire. Comment une commune aussi aisée ne fait que de transformer sa dette en capital-actions, soit le 50 % de l'apport initial, ce d'autant plus qu'à elle seule, cette commune pourrait allègrement assainir le site de Forum Fribourg? Là, c'est un élément qui me reste sur l'estomac en tant que député habitant une région périphérique.

Autre point qui n'est pas très clair: comment peut-on inscrire dans le décret que le montant demandé à l'Etat soit considéré comme placement, alors même que l'Office de législation, qui a été consulté, émet des doutes sur la qualité de placement de fortune lorsqu'il s'agit d'aider une société en difficultés financières et que l'on ne considère pas ce décret comme étant une dépense?

Dernier élément pour ne pas insister: c'est le plan d'assainissement qui prévoit un abaissement de la dette à 12, voire 11 millions de francs. Il reste qu'avec cela le fonds de rénovation qui doit être alimenté à raison de 1 % de la valeur des immeubles, ne peut pas être correctement alimenté; d'après les dernières informations, nous en sommes à un montant annuel de 210 000 francs, alors que le montant légalement exigé est de plus de 425 000 francs. J'ai de forts doutes quant à la pérennité financière du site de Forum sous cet angle-là. A moins que les responsables de la société d'exploitation s'investissent encore plus pour décrocher la troisième exposition d'envergure nationale permettant d'assurer la pérennité financière de la société d'exploitation.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'UDC, très partagé sur l'objet, vous laisse la liberté de vote sur l'entrée en matière.

Peter Tettü (SVP, LA). Persönlich kann ich diesem Kreditbegehren nicht zustimmen. Das ist Geld à fonds perdu, das muss man klar sagen. Was mich frap-piert, ist die Botschaft. Wenn ich sehe, dass so ein wichtiges Geschäft behandelt wird, Zahlen über die Betriebs-gesellschaft von Agy und eine Sicht in die Zukunft, wie das dort weiter gehen soll, aber praktisch fehlen und man sich einfach auf Zahlen dieser Immobiliengesell-schaft stützen soll, ist eine Beurteilung gar nicht mög-lich. Aus formalen Gründen ist für mich schon mal klar, dass ich diesem Geschäft nicht zustimmen kann und den Rückweisungsantrag unterstützen werde. Ein weiterer Grund: Diese Sanierung ist für mich nicht dauerhaft. Es ist nichts Nachhaltiges. Wenn wir bei Einnahmen sind von 750 000 Franken im Jahr und diesen Betrag, diese 43 Millionen korrekt abschreiben wollen und einen Renovationsfonds errichten wollen, reichen diese 750 000 Franken bei Weitem nicht. Es muss nur noch ein Zinsanstieg für die Verzinsung der Restschuld dazukommen. Es wird einfach nicht rei-chen. Wir haben einmal A gesagt, ich war damals nicht dabei, heute sollen wir B sagen, in fünf oder sechs Jah-ren sagen wir dann noch einmal C und dann geht es weiter mit D. Ich habe diese Politik langsam satt. Es muss einmal ein Schlusstrich gezogen werden. Es ist bedauerlich, aber möglich, dass diese Gesellschaft in Konkurs gehen wird. Was mich aber am meisten frap-piert in dieser Sache ist, dass eine nationale halbstaat-liche Versicherung, die obligatorisch Versicherungs-gelder entgegennimmt, einen Kredit von 12 Millionen Franken in ein «lusches» Geschäft steckt und jetzt wahrscheinlich einen Schuh voll Wasser aus dieser Fehlinvestition ziehen wird. Ich frage mich, das sage ich jetzt zur Linken, wo die Kontrolle des sozialistisch okkupierten Bundesamtes für Sozialversicherungen ist. Warum lassen die das zu, dass so mit Geld, das obligatorisch einbezahlt wird, umgesprungen wird,

sie, welche sich immer gegen Investitionen und Aktiengewinne in der Privatwirtschaft wehren. In ihrem Amt wird das so gehandhabt, dass man die Augen schliesst und nichts tut dagegen.

Jean-Denis Geinoz (PLR, GR). Me faisant l'interprète de la majorité des députés gruyériens du groupe libéral-radical, je peux vous affirmer que la situation d'Agy Expo SA me préoccupe. Durant l'automne, certaines prises de position relevées par la presse, faisant suite au refus de l'Etat de soutenir Espace Gruyère, ont été mal interprétées par la classe politique fribourgeoise et la population gruyérienne. Même si on parlait d'injustice, de décisions inacceptables ou même d'outrages, il fallait interpréter ces éléments comme un cri du cœur et une volonté farouche de défendre Espace Gruyère et les activités qui y sont organisées. Lors du Comptoir gruyérien, les députés du district du sud étaient réunis par le préfet. Lors de cette séance, nous avons débattu de l'Hôpital du Sud fribourgeois, du pot commun, de la situation d'Agy Expo et d'Espace Gruyère. L'ordre du jour était chargé et les émotions aussi au rendez-vous.

Cependant, avec une grande sérénité, il a été décidé de soutenir le décret relatif à l'augmentation de 5 millions de francs, de la participation financière de l'Etat au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA. Je regrette cependant que le conseil général de la Ville de Fribourg ait renvoyé le message au conseil communal portant sur la participation de la ville à hauteur de 1 875 000 francs.

Même si Forum Fribourg revêt une importance cantonale et qu'il n'est pas situé sur la commune de Fribourg, mais dans l'agglomération du Grand Fribourg, c'est tout de même du fait de la proximité de notre capitale qu'il a été construit à cet emplacement.

Lors des débats du Grand Conseil en février 1995 – je n'y étais pas –, il avait été relevé que «Forum Fribourg devait contribuer à renforcer l'attractivité de l'agglomération». Cette décision du conseil général de la Ville de Fribourg est en quelque sorte un camouflet ou une décision difficilement recevable. Je l'interprète aussi comme un cri du cœur.

Un député doit défendre les intérêts du canton et de sa région. Avant de conclure, j'aimerais souligner trois points:

Espace Gruyère n'est pas dans une situation telle qu'il nécessiterait une action de sauvetage urgente comme pour Agy Expo SA. Espace Gruyère, par ses expositions agricoles, est un haut lieu, une vitrine de l'élevage du canton revêtant une importance cantonale, fédérale, voire internationale. Cette vocation internationale a d'ailleurs été relevée par le commissaire du Gouvernement en février 1995.

Enfin, même si l'Etat de Fribourg a déjà assumé un rôle significatif dans la réalisation d'Espace Gruyère (un montant de 3 mio), par souci d'équité, une pincée sonnante et rébuchante ferait le bonheur de toute la Gruyère et des agriculteurs fribourgeois. Le déficit chronique annuel d'environ 150 000 francs de la Société immobilière représente une recapitalisation d'au moins 1,5 million de francs.

Je compte sur votre mémoire le moment venu. En conclusion, le sauvetage d'Agy Expo doit se faire et

j'y souscris, l'aide à Espace Gruyère, j'y compte et j'y reviendrai.

Laurence Terrin (—, FV). Si je m'oppose à cette recapitalisation, c'est pour les raisons suivantes:

dans le message reçu cette année, on nous affirme que le décret, en 1995, avait été approuvé sans opposition. C'est vrai, mais c'est tout de même cacher qu'il y avait eu une demande de renvoi du groupe socialiste. Gérard Bourgarel, son rapporteur, à l'époque, avait posé quelques remarques pertinentes; il soulevait le problème du manque de projets d'urbanisme à l'échelle de la communauté urbaine. Depuis sept ans, pas de révolution dans ce domaine. Ces zones d'entrée de ville, tout comme le Forum, si l'on parcourt son programme annuel, sont devenus les quartiers généraux des automobilistes. Il n'y a qu'à compter les garages, les stations-services avec leur shop, les expositions réservées aux voitures qu'elles soient neuves, d'occasion ou du siècle dernier. C'est vrai qu'il existe maintenant un bus qui dessert cette zone. Mais c'est déjà trop tard, les bus devaient être prêts à l'inauguration d'un nouveau complexe et faire partie des offres. Les habitudes sont déjà prises.

Dans cette zone d'urbanisme, on met un casino comme seule locomotive et quelle locomotive! Si on lit les résultats financiers des nouvelles boîtes de jeux parus hier à l'actualité, on peut déjà sortir nos mouchoirs. Qui dit «casino», dit aussi culture, projet de théâtre. Tout compte fait, je préfère garder les 5 millions de francs prévus pour prévenir les frais de construction, les réparations, les adaptations nécessaires à long terme qui vont venir gonfler les projets culturels de l'agglomération et l'éventuel appel à l'aide des communes de cette même agglomération. On n'avait pas prévu ces frais annexes pour Agy Expo, alors que les responsables et architectes doivent savoir que ces frais doivent être comptés.

Revenons aux promesses du Gouvernement qui dit que la participation au capital-actions d'Agy Expo SA est un placement unique et définitif et non une dépense. Il me semble qu'on a déjà entendu ce discours trop souvent pour le recevoir comme vérité. C'est un discours d'escrocs ou de naïfs! Je vous laisse choisir le terme qui convient le mieux.

Gérard Bourgarel parlait de cantines. Malheureusement, la construction de ce lieu ne l'a pas contredit. Après le concert de Gölä qui a eu lieu au début de l'année, la Sonntagszeitung, dans sa critique, parlait d'un concert superbe dans un endroit «scheusslich». Je pense que c'est aussi une cause du manque d'attractivité de ce lieu. Il ne suffit pas de le mettre à proximité d'une autoroute pour qu'il invite à la visite, il faut aussi qu'il soit attractif et accueillant. M. Bourgarel parlait aussi de questions de concurrence. C'est vrai, elle est rude pour tous les lieux de foire. On a vu que même la foire d'informatique à Bâle voyait son nombre de visiteurs diminuer. Pour cela, il est dommage qu'on ait abandonné le crédit-marketing, qu'on n'ait pas cru bon de mettre à disposition une installation fixe de traduction pour faire valoir ce pôle de bilinguisme. Je refuse que les deniers publics soient investis dans ce bateau qui doit être porté par les entreprises privées, particulièrement celles des transports privés.

Bruno Jendly (*PDC, SE*). Je tiens à rappeler que Forum Fribourg est devenu un instrument indispensable à l'essor de l'économie de notre canton en raison, notamment de ses nombreux impacts économiques, de l'amélioration de l'image de Fribourg vers l'extérieur, sur le plan national, voire international, de l'importance des chiffres d'affaires générés par les visiteurs, des effets induits dont bénéficient les entreprises de la région.

S'agissant de la société d'exploitation, le travail cumulé des différents collaborateurs engagés par les sociétés partenaires, soit nettoyage, sécurité, surveillance, exposants, etc., correspond à plus de 90 places de travail à plein temps; c'est un chiffre. Ce chiffre est appréciable.

Les deux sociétés ont déjà pris plusieurs mesures d'économie importantes, notamment en réduisant les frais d'exploitation. Si l'actionariat de la société d'exploitation a été souscrit en priorité par le secteur privé, la société immobilière appartient majoritairement aux collectivités publiques.

Ich bin mir bewusst, dass es leider nicht der beste Moment ist, in ein solches Objekt zu investieren. Wenn man aber bedenkt, dass das Palexpo in Genf oder das Beaulieu in Lausanne zum grössten Teil den entsprechenden Gemeinden oder Kantonen gehört, ist es sicher nicht abwegig, wenn sich unser Staat im Forum Freiburg aus Ihnen allen bekannten Gründen engagiert. Das Geld wird in eine vorhandene Infrastruktur gesteckt.

Le tableau présentant les comptes 2001 et les budgets de fonctionnement 2002 à 2005 de la société immobilière Agy Expo SA démontre que le loyer qui sera facturé à la société d'exploitation sera ramené à un montant supportable d'ici à 2005. Le tableau fait ressortir que l'augmentation du capital-actions permet une diminution des frais financiers, compte tenu de l'assainissement progressif de la dette de 28 millions à 11 millions de francs. Le loyer facturé permet à la société immobilière de faire face à ses obligations et notamment vers une contribution au fonds de rénovation à partir de 2004 et de procéder à l'amortissement de l'immeuble.

Es darf auch erwähnt werden, dass z.B. die Post gestern im Forum eine Veranstaltung für ihre Kunden organisiert hat, ein Anlass, welcher die Post rund 400 000 Franken kostete und zirka 800 Patrons aus der ganzen Schweiz nach Freiburg brachte. Natürlich wurde der grösste Teil der 400 000 Franken in Freiburg ausgegeben. Nächsten Sonntag organisiert die Swisscom einen Anlass im Forum, bei dem rund 1000 Personen aus der ganzen Schweiz in Freiburg anwesend sein werden.

Forts des promesses déjà enregistrées, les responsables de la société immobilière ont obtenu d'un important prêteur qu'il rejoigne les autres souscripteurs en transformant une partie de son prêt en capital-actions. Ainsi, le secteur privé permet une part non négligeable à cette augmentation. C'est un signe d'encouragement. De plus, la confirmation de la participation de l'Etat de Fribourg pourrait être également un élément déterminant pour approcher et convaincre un autre partenaire de participer à l'augmentation souhaitée. Toutes les personnes concernées par les deux sociétés, personnel

et membres des différentes commissions, se dépensent sans compter depuis de nombreuses années. Elles ne ménagent ni leur temps, ni leur engagement pour atteindre les objectifs projetés dans l'intérêt, avant tout, de l'économie de toute une région.

En conclusion, je vous invite à soutenir ce projet et à accepter le décret qui vous est présenté.

Joe Genoud (*UDC, VE*). Par rapport au budget un peu flou, nous n'avons aucune garantie en injectant la somme de 5 millions de francs; nous ne sommes pas convaincus que cette société soit sauvée. Je veux être bref, car tout a déjà été dit et c'est pourquoi j'exige des points supplémentaires:

- 1) la création d'un comité analytique afin de prendre une décision intelligente;
- 2) revoir l'organisation totale de l'exploitation financière et commerciale avant une prise de position.

C'est pourquoi je vous propose le renvoi de cet objet.

Nicolas Betticher (*CVP, FV*). Bei der Diskussion, die wir jetzt führen, geht es vorab, so meine ich, vielmehr um die Frage, ob wir nicht Finanzen in die Wirtschaft unseres Kantons investieren sollten. Es geht nicht vorab darum, ob wir Finanzen in das Forum investieren, sondern in die Wirtschaft unseres Kantons, denn das Forum ist ein Schaufenster der Wirtschaft unseres Kantons. Wie es unser Staatsrat gesagt hat, ist der Kanton Aktionär des Forums. Aus diesem Grund müssen wir hier mittragen und mitspielen. Wir tragen heute Morgen eine ganz besondere Verantwortung.

Encore deux points pour terminer: vous savez certainement que Forum Fribourg a opéré pendant de longues années des tarifs préférentiels pour des sociétés de type culturel. Je suis moi-même président d'une fanfare et nous avons pu bénéficier de locations plus basses parce que tout simplement, il y avait là un subside qui était accordé à notre vie culturelle. Nous avons dès lors, je pense, ce matin, à prendre cette réalité en considération.

Troisième et dernier point: dans cette région, nous avons en plus de Forum, notre casino de type B; nous l'avons voulu, nous l'avons obtenu. On en a parlé tout à l'heure, il faut savoir que si Forum devait être moribond, notre casino ne pourrait évidemment survivre comme nous le souhaiterions pour notre culture viable. Je pense aussi qu'il convient de tenir compte de cela.

Jean-François Steiert (*PS, FV*). Désolé de vous ennuyer peut-être avec un aspect légèrement technocratique, mais M. Tettü, il y a quelques minutes, a expliqué que l'investissement de 12 millions de la CNA était dû à l'attitude irresponsable et scandaleuse de la Cheffe du Département fédéral de l'intérieur, ainsi que du Directeur de l'Office fédéral des assurances sociales. Ceux qui ne comprennent pas très bien l'allemand n'auront peut-être pas bien suivi le développement de M. Tettü, mais il était quand même relativement grossier pour mériter une légère correction; le député n'est plus là, mais il lira peut-être le procès-verbal, ce qui lui permettra d'éviter de dire des bêtises la prochaine fois!

La CNA n'est dirigée ni par le Département fédéral de l'intérieur, ni par le Directeur de l'Office fédéral des

assurances sociales, mais par un conseil d'administration. Le conseil d'administration est présidé par quelqu'un qui, avec succès, a mené l'Expo à bout. On fera le bilan financier plus tard et par une majorité de représentants de partis représentés devant nous (radical, démocrate-chrétien) que nous n'avons pas encore intégrés au parti socialiste. Il n'y a pas de responsabilités particulières, mais le discours un peu démagogique de M. Tettü était totalement déplacé et méritait d'être corrigé. Le parti socialiste assume sa part aussi de la direction de la CNA, comme le font le parti démocrate-chrétien et le parti radical; mais il faudrait arrêter avec ce genre de reproches qui ne tiennent pas la route!

Madeleine Genoud-Page (PCS, FV). La Ville de Fribourg a voté, au début de novembre, le renvoi de l'augmentation du capital-actions d'Agy Expo pour obtenir un véritable plan d'assainissement. Comme cela a déjà été dit, la Ville de Fribourg a tout à perdre dans cette affaire, si ce n'est aujourd'hui, ce sera dans trois ou cinq ans, avec des pertes encore plus grandes, avec des effets collatéraux qui en découleront.

L'Etat se trouvera, lui aussi, face à cette situation, si un véritable assainissement de ces deux sociétés n'est fait avec les pertes. Une réelle recapitalisation, comme la demande la déontologie économique et non un échafaudage d'astuces plus ou moins efficaces proposé par le conseil d'administration sera la seule alternative crédible pour un sauvetage de Forum Fribourg.

Pour toutes ces raisons, je vous demande le renvoi.

Jean-Noël Gendre (PS, SC). Un petit peu d'histoire, mais je ne vais pas reprendre les arguments qui ont déjà été donnés par d'autres collègues députés. Lors du débat d'entrée en matière du 14 février 1995, le groupe socialiste proposait de renvoyer le projet au Conseil d'Etat, n'étant totalement pas convaincu de la crédibilité financière de ce projet qu'il trouvait surdimensionné et dont le plan financier semblait lacunaire. Et je cite le rapporteur du groupe: «... que la collectivité ne pouvait verser de l'argent dans un tonneau sans fond.» De plus, pour le groupe, il était impératif que ce projet s'inscrive dans un concept d'agglomération pour lequel certaines communes, principales bénéficiaires des effets induits, renâclent et faisaient tout pour freiner son avance. Le puits sans fond devient vraiment sans fond.

Autre anomalie: pour le groupe socialiste, le Conseil d'Etat considère ce montant comme un placement et non comme une dépense, cela uniquement pour éviter que ce décret ne soit soumis au référendum financier. Et nous avons les mêmes doutes que l'Office de la législation que je cite: «Nous devons exprimer, en passant, nos doutes sur la qualité de placement de fortune et non de dépenses, lorsqu'il s'agit d'aider une société en difficultés financières.» On doit gérer notre Etat comme le privé, n'est-ce pas Monsieur Cardinaux? Mais si possible faire mieux, n'est-ce pas Monsieur Schwaller?

Dans ce canton, chaque région veut sa cathédrale, alors que parfois, une petite chapelle aurait peut-être suffi. Les rêves de grandeur peuvent être motivants surtout lorsque c'est l'Etat qui doit financer ces projets à fonds perdus. Pour la cathédrale Forum Fribourg, ce ne sont pas 130 saints qui vont y entrer aujourd'hui, puisqu'à

l'unanimité des membres présents, le groupe socialiste vous propose de ne pas entrer en matière sur ce projet. Par contre, il attend une participation financière plus forte des communes financièrement fortes de l'agglomération, principales bénéficiaires des effets induits et au taux fiscal largement en dessous de la moyenne cantonale.

Pour le groupe socialiste, la participation de l'Etat à la recapitalisation de Forum Fribourg ne devrait se faire que par l'intermédiaire de ses régies.

Georges Emery (PDC, FV). La décision du Conseil général de la Ville de Fribourg de reporter une participation de la ville à l'augmentation du capital social d'Agy Expo, a fait partir le train dans la mauvaise direction. Le Grand Conseil, aujourd'hui, doit rectifier la trajectoire.

La mauvaise humeur du Conseil général de la ville peut se comprendre si l'on fait un amalgame avec les énormes scandales financiers que tout le monde connaît aujourd'hui dans le secteur privé. Seulement, nous ne sommes pas ici, à proprement parler, dans le secteur privé, puisque le secteur public y est représenté à hauteur de 80 % sur le capital-actions initial de 25 millions de francs. Et si la situation d'Agy Expo est difficile aujourd'hui, cela n'a pas grand-chose à voir avec une mauvaise gestion. Certes, la location des locaux peut encore s'améliorer et les relations, notamment avec la Suisse alémanique, peuvent encore s'intensifier. Certes aussi, les prévisions de produits de location de ces bâtiments ont été trop optimistes au départ. Une exposition des TELECOM devait se faire annuellement, qui aurait rapporté 700 000 francs. La concurrence entre les villes est forte. Les organisateurs choisissent les cantons où la location est la moins chère; par exemple l'ARENA de Genève est fortement subventionnée, ce qui n'est pas le cas de Forum Fribourg.

La preuve d'une bonne gestion c'est que le chiffre d'affaires augmente annuellement, mais malheureusement pas assez vite et l'on ne peut plus attendre encore trop d'années avant de réduire la charge de location d'Expo Centre à Agy Expo.

Il faut agir aujourd'hui. La plus mauvaise des solutions, comme cela a été dit, c'est précisément la faillite. Dans une faillite, vous savez que tout le monde est perdant. Il n'y a qu'un gagnant: celui qui peut racheter les bâtiments à un prix bradé. Dans ce cas, l'Etat perdrait toute sa mise de fonds de 5 millions de francs et les communes perdraient également leur part. Ensuite, si l'on refuse ce décret, nous nous privons de 4,5 millions de francs qui proviennent du secteur privé, c'est-à-dire de l'ECAB, des EEF et de la Banque cantonale. Je rappelle que plus nous attendons, plus la situation se dégrade. Sachez que, par exemple, 15 millions de francs à 4 % font 600 000 francs que l'Agy Expo pourrait économiser.

Enfin, comme image de marque, Agy Expo, Expo Centre, Forum Fribourg sont en train de réussir leur pari: faire connaître le canton de Fribourg au-delà des frontières habituelles. Il faut donc sauver Forum Fribourg parce qu'il s'agit bien d'un sauvetage, une opération qui devrait être la dernière car, à ce moment-là, les fonds propres de la société Agy Expo devraient

alors être suffisants pour permettre une réduction de loyer d'Expo Centre et permettre une situation financière assainie.

Je ne puis donc que vous recommander de soutenir le présent décret.

René Thomet (PS, SC). Ainsi, l'Etat doit venir au secours de Forum Fribourg et si nous ne le faisons pas, nous passerions pour des fossoyeurs irresponsables. Je ne reviens pas sur l'historique du projet, sur les promesses faites, ni sur les considérations du groupe socialiste à l'époque. On nous demande un sauvetage pour prouver le dynamisme de l'ensemble de notre canton, par le biais d'un placement dont la charge annuelle est tout de même de 500 000 francs et c'est l'occasion de rappeler que le groupe socialiste s'est abstenu dans le vote du budget, justement en raison de cette charge annuelle de 500 000 francs.

Le Conseil d'Etat relève que les perspectives financières de l'Etat ont conduit à supprimer ou différer d'importants projets d'intérêt général, local ou régional. N'y a-t-il donc pas d'autres possibilités de résoudre le problème d'Agy Expo par une augmentation du capital de la société financière?

Beaucoup de questions se posent: avons-nous l'assurance que cette recapitalisation représente une opération de sauvetage unique et définitive? On sait qu'elle est conditionnée par l'apport de différents intervenants et des actionnaires et partenaires de la société; certaines promesses sont faites, mais pas réellement concrètes. L'Etat doit-il donner l'exemple alors que l'on ne connaît pas précisément cet apport et surtout qu'on ne connaît pas l'apport de l'économie privée et des communes de l'agglomération? L'effort notamment de la commune qui récupère l'impôt sur la contribution immobilière est-il suffisant?

Quant à l'économie privée: si les perspectives engendrées par une recapitalisation d'Agy Expo sont si optimistes, pourquoi donc hésiterait-elle à s'engager plus fortement, sachant qu'à moyen terme, le résultat serait positif? Ne doit-elle pas consentir des efforts avant de cueillir des fruits?

Pour que le canton s'engage, il faudrait également que les arguments des sociétés Agy Expo SA et Expo centre SA soient plus précis et rassurants. Ces deux sociétés nous parlent d'un minimum de 16 millions de francs, mais précisent que l'assainissement devrait atteindre idéalement 18 millions de francs. On navigue gentiment entre 16 et 18 millions de francs. On va diminuer la dette reportée à partir de l'année 2005, contribuer au fonds de rénovation par un montant de 106 000 francs annuellement et procéder à un amortissement d'immeubles de 106 000 francs également. Mais un résultat positif au budget dépend également d'une augmentation importante du nombre de mètres carrés loués, estimé à 13,6 % et une augmentation sensible du taux d'occupation. Le chiffre d'affaires des expositions devrait augmenter de 57 %, celui des événements de près de 14 %. On nous a expliqué tout à l'heure les perspectives d'expositions d'envergure et d'événements; y a-t-il un potentiel, y a-t-il un réel marché pour que cette ascension continue selon le même processus? Preuve de dynamisme, certes, mais sur quelles perspectives concrètes? On n'en sait rien et on

se rappelle les belles promesses lors du lancement du projet basé sur une étude soi-disant très sérieuse.

Avec de telles incertitudes, le groupe socialiste ne peut pas s'engager de manière responsable. Il y a beaucoup trop de risques à devoir revenir avec un nouveau plan de sauvetage qu'on justifiera du fait qu'on a déjà mis suffisamment de fonds dans ce bateau, on en serait à 10 millions de francs.

Le peuple ne comprendrait pas que les parlementaires fribourgeois soient également entrés dans la même dynamique que le Parlement fédéral sur des affaires que je n'ai pas besoin de vous rappeler, on en a fait référence tout à l'heure. Nous refuserons donc l'entrée en matière.

Damien Pillier (PDC, SC). Je vous inviterai à soutenir la proposition du Conseil d'Etat et à faire preuve d'un peu d'audace. A entendre certaines interventions, nous n'aurions dans ce canton, si on avait suivi ce raisonnement – notamment de M. Monney –, pas d'université, parce qu'à l'époque, c'était certainement aussi dangereux, pas d'Ecole d'ingénieurs, pas d'infrastructures de base et je crois qu'il faut remettre les choses à leur juste place. Certes, il faut aujourd'hui dépasser le cadre d'une réaction épidermique. Je rejoins différents intervenants en ce sens qu'il aurait été sans doute nettement préférable de pouvoir voter directement, en 1995, un crédit d'un montant de 10 millions de francs, plutôt qu'on ait l'impression que l'on soit en quelque sorte victime de la politique du salami. En fait, on constate que Forum Fribourg fonctionne bien en ce qui concerne le nombre de visiteurs, puisque ce sont plus de 400 000 personnes qui ont visité ce centre l'année dernière. Donc, la preuve du besoin est indéniablement donnée.

Je crois qu'il faut aussi remettre les choses à leur juste place en ce sens que le montant et l'effort qui sont demandés au canton de 5 millions de francs sont sensiblement inférieurs à certaines dépenses qui paraissent objectivement de moindre importance. Je fais référence – même si comparaison n'est pas raison – à certains crédits routiers et rappelez-vous quand même que nous avons, par exemple, injecté un montant de 13 millions de francs pour corriger un tronçon de route entre Marly et Praroman, un tronçon qui a sans doute, au niveau de l'intérêt public, une importance bien moindre que les 5 millions de francs qui sont requis aujourd'hui de l'Etat de Fribourg.

La contribution qui est demandée aujourd'hui paraît objectivement raisonnable et je suis persuadé que le conseil d'administration de la société veillera également à gérer les choses de manière la plus parcimonieuse possible; à cet égard, il devrait notamment être possible de se financer à un taux sensiblement inférieur à celui de 4,1 % qui est mentionné à la page 3 du message.

Le Rapporteur. J'essaierai d'être bref dans la mesure où je ne vais pas répondre à tous les intervenants, mais d'une manière plutôt globale:

d'abord, permettez-moi de remercier au nom du groupe libéral-radical, M. Kuenlin, ainsi que M^{me} Brünisholz pour le groupe démocrate-chrétien, qui sont d'accord avec l'entrée en matière, sans revenir sur tous les éléments qui parlent de l'importance cantonale de

ce centre, le besoin de cette infrastructure, la stimulation de l'économie fribourgeoise qui sera amplifiée notamment avec la construction d'un hôtel.

Le groupe chrétien-social, par la voix de M. Monney, prône le renvoi, mais est favorable à l'entrée en matière. Concernant le renvoi, permettez-moi de dire ceci: aujourd'hui, nous avons les éléments suffisants pour dire oui ou non à ce projet. Cela ne sert à rien de faire des études complémentaires qui ont été développées par plusieurs députés, notamment par M^{me} Genoud-Page et MM. Genoud et Tettü.

Concernant la liberté de vote qui nous a été signalée par M. Losey pour le groupe de l'UDC, je pense que là aussi, il y a des éléments suffisants pour prendre une décision dans le sens souhaité. Il a fait la remarque pour dire que les éléments n'étaient pas suffisants et le capital pas suffisant pour l'avenir. Ce sera toujours la question, quel que soit le montant que vous mettez dans une affaire de savoir si cela suffira; c'est l'avenir qui nous le dira.

A titre personnel, MM. Romanens et Geinoz se sont prononcés en faveur de ce projet. J'aimerais simplement les remercier de ne pas faire l'amalgame, de jouer les régions les unes contre les autres. Il n'était pas opportun de faire jouer ces régions et les députés ont démontré qu'ils ont une certaine responsabilité, puisqu'ils ont pris de la hauteur pour ne pas prendre le projet d'Espace Gruyère par rapport ou contre le projet Agy Expo.

Je relève aussi les propos positifs de MM. Jendly et Piller par rapport à l'audace du canton dans ce domaine.

Concernant les interventions personnelles, je remercie encore M. Steiert qui a rectifié les propos de M. Tettü qui étaient probablement un peu trop forts.

Pour ce qui est de la position du groupe socialiste rapportée par M. Gendre: ce dernier a refait l'histoire et le rappel des débats que nous avons eus à l'époque sur ce projet. Il se prononce contre l'entrée en matière, de même que M^{me} Terrin, à titre personnel, ainsi que M. Thomet qui se pose plusieurs questions notamment de savoir s'il s'agit de 16 ou 18 millions de francs. A ce sujet, permettez-moi de dire ceci: le commissaire du Gouvernement a dit tout à l'heure qu'on peut arriver à 18 millions de francs, étant donné que la SUVA a été d'accord de transformer un prêt en capital-actions, ce qui permettrait de remonter ce capital de 16 à 18 millions de francs.

Concernant les diverses questions posées par différents députés par rapport au placement, une dépense ou par rapport à cette analyse-là, permettez-moi de laisser au commissaire du Gouvernement le soin de répondre.

Il est vrai que nous avons eu, de la part de l'Office de législation, une prise de position qui n'est pas claire. Donc, si cet office n'est pas clair, qui sera clair dans ce Parlement? A mon avis, je suis convaincu que nous devons accepter ce projet tel que proposé et ne pas accepter le renvoi, parce que nous avons tous les éléments nécessaires pour prendre position.

Le Commissaire. J'essaierai également d'être bref. Die Erhöhung der finanziellen Beteiligung des Staates an der Immobiliengesellschaft Agy Expo SA muss den

Fortbestand einer Infrastruktur sichern, die im Eigentum von öffentlichen Körperschaften ist. Vor allem muss es sich um die letzte Intervention des Kantons zu Gunsten des Forums handeln. Es gibt für mich kein drittes Mal.

Parlons d'abord de la non-entrée en matière, respectivement du renvoi. Il y a une année, les conseils d'administration des deux sociétés sont intervenus auprès du Conseil d'Etat pour l'informer des difficultés financières que connaît Forum Fribourg. Il était alors question de mener une action concertée afin de diminuer d'un montant assez important (il était question de 12 ou 13 millions, les calculs n'ont pas été faits) le montant des fonds étrangers qui était de 28 millions de francs. Dans les mois qui ont suivi cette entrevue, chacun, en fait, attendait la décision de l'autre. Les communes ont souhaité connaître d'abord la décision de l'Etat: «Qu'allez-vous faire, quelle décision sera prise par le Conseil d'Etat, voire par le Grand Conseil?» Les communes nous avaient également fait savoir qu'elles souhaitaient connaître la décision de la Banque cantonale, des EEF et de l'ECAB. Les trois régies (si on peut toujours les appeler ainsi) nous ont dit qu'elles souhaitaient savoir ce que vont faire les bailleurs de fonds. Les communes de l'agglomération nous ont fait savoir qu'elles souhaitaient connaître d'abord la décision de la Ville de Fribourg.

Finalement, le Conseil d'Etat, après de longs mois, a décidé de prendre le dossier en main et étant donné qu'il s'agissait manifestement d'un dossier d'assainissement financier, le dossier a été finalement confié au Directeur des finances. Il y a des dossiers plus intéressants! Mais il a été confié au Directeur des finances, avec mandat de mener les discussions avec la Banque cantonale, les EEF et l'ECAB et de laisser le soin au conseil d'administration de discuter avec les autres partenaires. En effet, ces discussions, et surtout la recherche de partenaires supplémentaires, sont de la compétence du Conseil d'Etat et du conseil d'administration et non de l'exécutif cantonal.

Aujourd'hui, vous l'avez vu, le dossier a beaucoup évolué. Les prises de position de la plupart des intervenants, voire des partenaires sont connues. Si l'on décide aujourd'hui de renvoyer le dossier, nous n'avons pas avancé, mais plutôt, nous aurions fait trois pas en arrière et nous n'avons strictement rien résolu et surtout, on donnerait aussi le signal de la part du Grand Conseil qu'on souhaite laisser partir en faillite cette infrastructure; parce qu'à mon avis, les conseils d'administration n'auront guère d'autres possibilités, à un moment donné, que de déposer le bilan.

M. Monney m'a fait remarquer que la phrase n'est pas très claire dans le message selon laquelle l'Etat reviendrait si, effectivement, les montants nécessaires ne seraient pas trouvés. Il est évident qu'il n'y aura pas de troisième fois et l'Etat ne va pas libérer le capital-actions, voire verser ces fonds si le montant minimal n'est pas trouvé, respectivement si toutes ces décisions ne sont pas prises. Si le conseil d'administration ne trouve pas le montant minimal, alors à ce moment-là, le sort du Forum est scellé.

En ce qui concerne la question de «placement ou d'engagement» de l'Etat, c'est vrai que nous avons considéré jusqu'à ce jour de tels engagements comme des

placements, en attendant, au moins à moyen terme, cela a également été dit en 1995, que ces placements génèrent quand même un dividende pour l'argent investi.

Lors de la discussion avec la Commission des finances et de gestion, je m'étais adressé à l'Office de législation pour poser la question de savoir: «S'il y avait d'autres propositions, est-ce qu'on respecterait l'unité de matière?» Et l'Office de législation m'a répondu, en date du 30 septembre: «La Direction des finances considère ce décret comme soustrait au référendum financier, car il s'agirait d'un placement de fortune et non d'une dépense ou d'une subvention.» Et un peu plus loin: «Nous devons exprimer, en passant, nos doutes sur la qualité de placement de fortune et non de dépense, lorsqu'il s'agit (selon la presse) d'aider une société en difficultés financières.» Je n'ai pas pris cette remarque à la légère et c'est une remarque qui, à mon avis, ne va pas nous faire changer ou nous amener à modifier la pratique en la matière et dorénavant, considérer de tels engagements, non pas comme des placements, mais plutôt comme une dépense, voire une subvention. Mais dans tous les cas, avec le montant de 5 millions de francs, nous n'aurions pas atteint le montant pour déclencher le référendum financier facultatif. Evidemment, je ne souhaite pas qu'on puisse dire que nous avons choisi 5 millions de francs et pas 5,8 ou 6 millions de francs pour éviter le référendum. Loin de nous cette idée, mais je suis d'avis, je suis même partisan, de vous proposer d'abaisser fortement la limite pour déclencher le référendum financier facultatif, je pense que de temps à autre, cela pourrait aider le Directeur des finances.

Parlons encore d'Espace Gruyère. Nous avons répondu à la question et là aussi, le Conseil d'Etat ne voulait pas du tout jouer une région contre une autre, mais selon l'analyse que nous avons faite sur la base des dossiers, les situations n'étaient pas du tout comparables; M. Geinoz l'a répété et d'ailleurs le responsable d'Espace Gruyère nous a dit clairement: «Nous ne sommes pas dans un cas d'assainissement». Et il faut faire très attention à ne pas faire jouer une région contre une autre et je pensais qu'avec le vote sur la A 189, une page importante avait été tournée dans notre canton. Une délégation du Conseil d'Etat a rencontré les responsables d'Espace Gruyère, qui ont réaffirmé qu'il ne s'agissait pas du tout de mener une action d'assainissement. Ils souhaitaient un soutien de la part de l'Etat et pour être transparents aussi, on nous a dit qu'il était souhaité que l'Etat examine en 2003 la possibilité de pouvoir diminuer d'environ 100 000 francs la charge d'intérêts pour les fonds étrangers qui sont encore de 3 millions de francs à Bulle. C'est la demande concrète qui nous a été faite et ces 100 000 francs résultent du fait que les organisations agricoles ont investi des montants très importants au début (3 ou 4 millions) et bénéficient aujourd'hui, à la suite de cet investissement, d'un loyer réduit.

Ce sont les discussions que nous avons menées. Nous avons été très clairs avec la délégation en disant que nous ne prendrions aucune décision avant la discussion du budget, avant aussi la discussion du Forum.

Je termine en vous disant que l'opération de sauvetage doit être unique et définitive. A la suite des discussions

qui ont eu lieu au Conseil général de la Ville de Fribourg, la Direction des finances s'est adressée encore une fois aux deux conseils d'administration afin d'obtenir une position écrite de la part des deux conseils d'administration pour dire que si nous injectons 5 millions de francs, quel est le montant minimal dont ils ont besoin pour pouvoir ensuite, sur une période de trois ans au moins, nous dire qu'avec ce montant minimal, la pérennité de cette infrastructure peut être assurée. Nous avons reçu la réponse, une copie de cette lettre a été adressée à tous les présidents de groupe et on nous dit: «L'objectif d'assainissement fixé au minimum à 16 millions de francs devrait atteindre idéalement 18 millions de francs. Cet objectif nous permettra, comme le démontre le tableau de budget annexé que vous avez vu, de diminuer la dette reportée à partir de l'année 2005, tout en versant une contribution annuelle de 106 000 francs au fonds de rénovation et de procéder à un amortissement d'immeubles de 106 000 francs également aussi.» J'ai soumis cette lettre au Conseil d'Etat qui m'a donné la possibilité de me rallier, si la proposition était faite; or, elle était faite à 18 millions de francs, parce que nous ne voulons pas revenir à charge une troisième fois dans cette enceinte. En d'autres termes, si cette proposition passait, aucun centime ne sera dépensé si le conseil d'administration ne trouvait pas les 18 millions de francs. Ainsi, on a une situation claire; et je voudrais dire encore ceci: s'il y a 18 millions de francs, cela permettra aussi d'éponger les pertes reportées de 900 000 francs à la fin de l'année, c'est-à-dire que le capital véritablement frais sera de 17 millions de francs. Je pense que c'est une solution sage.

Je vous invite donc à entrer en matière.

– Au vote, l'entrée en matière de ce projet de décret est acceptée par 79 voix contre 31. Il y a des abstentions.

– Au vote, la proposition de renvoi de ce projet de décret est refusée par 66 voix contre 44. Il y a des abstentions.

– L'entrée en matière étant acceptée, il est passé directement à la lecture des articles.

ARTICLE PREMIER

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Cet article précise le montant investi par l'Etat, soit la participation financière de l'Etat de 5 millions de francs.

Pascal Kuenlin (PLR, SC). J'ai déposé un amendement à cet article 2 qui prévoit que «*La participation financière de l'Etat n'est acquise qu'à la condition que le montant minimal de 17 millions de francs soit réuni pour l'augmentation du capital-actions.*» Pourquoi 17 millions de francs? Je l'ai dit dans le débat d'entrée en matière: il s'agit du chiffre indiqué par les responsables des deux sociétés sur le budget prévisionnel 2002 à 2005.

Markus Bapst (PDC, SE). Comme annoncé dans le débat d'entrée en matière, j'ai déposé également un amendement à cet article 2 dont je vous lis la teneur: «L'Etat s'engage à condition que le montant de 18 millions de francs soit assuré pour l'augmentation du capital-actions et l'assainissement.» Je constate qu'il y a un million de francs de différence entre mon amendement et celui de M. Kuenlin, mais j'ai aussi constaté que M. Schwaller, dans ses propos, a parlé de 18 millions de francs. Je maintiens donc mon amendement et je souhaite qu'il soit opposé à l'amendement du groupe libéral-radical.

Nous souhaitons tous une certaine garantie que l'injection du nouveau capital puisse porter ses fruits. Comme le Conseil d'Etat le mentionne dans son message, la société immobilière a besoin au moins de 16 millions de francs de capital. Elle dit elle-même que 18 millions de francs seraient l'idéal. C'est pour cela que nous avons déposé cet amendement pour avoir une certaine garantie. Je vous remercie de suivre notre proposition.

Le Rapporteur. J'ai pris acte des deux propositions d'amendement. Je signale simplement que ces propositions d'amendement n'ont pas été discutées en commission parce que nous n'en avons pas connaissance. Au nom de la commission, je ne peux pas les accepter. Néanmoins, à titre personnel et en fonction de la discussion et de ce qui est indiqué dans le message du Gouvernement qui dit: «Si, dans les mois à venir, il devait s'avérer que les engagements pris ou encore à prendre par les différents actionnaires ne permettent pas de garantir que la présente opération de sauvetage soit unique et définitive, le Conseil d'Etat n'exclut pas de réaborder le Grand Conseil pour que celui-ci revienne, le cas échéant, sur sa décision.» Et de plus, dans la discussion, il a été fait état ce matin qu'il y avait 2 millions de francs supplémentaires de transformation de prêts de la CNA en capital-actions. C'est pour cela, qu'à titre personnel, je peux soutenir ces propositions d'amendement.

Le Commissaire. Je vous ai dit que par lettre du 11 novembre, les présidents des deux sociétés nous faisaient savoir: «L'objectif d'assainissement fixé au minimum à 16 millions de francs devrait atteindre idéalement 18 millions de francs»; en tant que Directeur des finances, pour moi, il est évident que je vais soutenir 18 millions de francs et d'ailleurs, le Conseil d'Etat m'autorise aussi à soutenir une telle proposition.

Pascal Kuenlin (PLR, SC). Je retire mon amendement.

Le Vice-Président. Nous avons l'amendement de M. Bapst qui n'est pas combattu par le président de la commission et pour lequel M. le Commissaire du Gouvernement peut se rallier. La teneur est la suivante: «L'Etat s'engage à condition que le montant de 18 millions de francs soit assuré pour l'augmentation du capital-actions et de l'assainissement.»

– Modifié (selon proposition d'amendement de M. Markus Bapst pour l'al. 2).

ART. 3 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 63 voix contre 37. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Bapst M. (PDC/SE), Beyeler (PCS/SE), Boivin (PLR/FV), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnonecht (PDC/FV), Brönnimann (UDC/SC), Brouchoud (Ouv/SC), Brünisholz (PDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Cardinaux (UDC/VE), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud J.-J. (PLR/SC), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), Deschenaux (PDC/GL), Dorand (PDC/FV), Ducotterd (PDC/SC), Emery (PDC/FV), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Friollet (PLR/LA), Geinoz (PLR/GR), Genoud Jean (PDC/VE), Gex P. (PLR/GR), Gobet (PLR/GL), Grandjean (PDC/VE), Hartmann (PDC/FV), Haymoz (PDC/SE), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Jordan (PDC/GR), Kuenlin (PLR/LA), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Lötscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset C. (PLR/FV), Menoud (PDC/GR), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller D. (PDC/SC), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Romanens J. (PLR/GR), Romanens J.-L. (PDC/GR), Roulin C. (UDC/FV), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schuwey (PDC/GR), Simonet (PLR/LA), Stempfel (PDC/LA), Viridis Yerly (PLR/SC), Vonlanthen R. (PCS/SE). Total: 63.

Ont voté non:

Aebi (UDC/LA), Bavaud (PS/FV), Berset (PS/SC), Bohr (—/SE), Burri (PCS/SE), Charrière (PCS/SC), Conti (PS/SE), Corminbœuf (PS/BR), Demierre (PS/GR), Fasel B. (PCS/SE), Feller (PS/LA), Fürst (PS/LA), Gavillet (PS/GL), Gendre (PS/SC), Genoud Joe (UDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Heiter (UDC/LA), Krattinger (PS/SE), Monney (PCS/SC), Morel (PS/GL), Ntashamaje (PS/GR), Piantini (PS/SC), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Remy M. (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Rossier (UDC/GL), Roubaty (PS/SC), Schorderet (UDC/SC), Steiert (PS/FV), Terrin (—/FV), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Zbinden (PCS/SE), Zürcher (UDC/LA). Total: 37.

Se sont abstenus:

Chassot C. (Ouv/SC), Roulin P. (PDC/SC), Weissbaum F. (Ouv/FV). Total: 3.

Postulat N° 217.02 Jean Deschenaux/ Isabelle Joye¹ (réintroduction des notes à l'école primaire)

(Développement)

Jean Deschenaux (PDC, GL). Nous constatons que les réformes scolaires en cours ont pour intention de supprimer les notes dans le cadre de l'enseignement primaire, exception faite du dernier semestre de chaque cycle d'apprentissage, soit en fin de 2^e, 4^e et 6^e année.

Jusqu'en 1998, le livret scolaire était conçu de manière à ce que l'enseignant ait un choix d'appréciations écrites durant la 1^P et le 1^{er} semestre de la 2^P. En fin de 2^P, les notes justifiaient la promotion ou non de

¹ Déposé le 19 septembre 2002, BGC p. 714.

l'élève. Ce système de notes, une fois introduit, continuait jusqu'à la fin de la 6P. L'introduction de ce carnet scolaire accompagnait la réforme de l'évaluation entreprise durant de nombreuses années.

En 1998, un nouveau carnet scolaire faisait son apparition. S'il ne changeait rien aux pratiques des enseignants de 1-2P, il apportait un changement radical à partir de la 3P. En effet, pendant toute la 3P et la 5P, les enfants sont évalués par des appréciations écrites et ils sont évalués au moyen de notes seulement durant le dernier semestre de la 4P et de la 6P. C'est pourquoi avec le nouveau carnet scolaire, on parle de cycles d'apprentissage de deux ans.

Nous ne remettons pas en cause les pratiques de l'évaluation, qui sont, à notre sens, bonnes. En effet, depuis la réforme de l'évaluation, l'enseignant est appelé au cours d'un apprentissage à mieux observer les élèves. Il effectue des évaluations formatives qui permettent de réguler les apprentissages des élèves en fonction de leurs différences. L'enseignant peut ainsi évaluer le progrès de ses élèves et adapter son enseignement en conséquence. Durant cette phase, l'enseignant est également tenu d'informer les parents sur la progression de l'enfant au moyen d'appréciations écrites basées sur des objectifs précis. Au terme de la phase d'apprentissage, l'enseignant évalue l'atteinte des objectifs et effectue un bilan des connaissances acquises et des aptitudes développées. Cette évaluation était faite jusqu'alors au moyen de notes. Avec l'introduction des cycles, cette évaluation est faite au moyen d'appréciations écrites.

Nous sommes convaincus que cette pratique fait fausse route. Il est vrai que plusieurs cantons voisins ont introduit des réformes similaires (EVM dans le canton de Vaud, Rénovation dans le canton de Genève...), réformes qui, après de longues années de mise en place ont, en phase finale, supprimé les notes. Nous avons l'impression que les décisions prises dans le canton se sont calquées sur les cantons voisins. Est-il vraiment nécessaire de suivre cette tendance alors que l'on sait que cette pratique ne satisfait ni les parents, ni les enseignants et ni les enfants? Pourquoi abandonner un système qui marche et qui porte satisfaction, un système de graduation accessible à l'ensemble des partenaires de l'école primaire?

Ce système d'appréciations sème une certaine confusion. En effet, les pratiques d'enseignement et d'apprentissage restent identiques mais la manière de contrôler et de transmettre le bilan des acquisitions change. Chacun a trouvé son propre système pour graduer les résultats (couleurs...). Avouons-le, c'est une autre manière de donner une note mais sans avoir recours aux chiffres. Nous pensons qu'il est indispensable que l'ensemble des partenaires comprenne le système d'évaluation qui a cours. Le système des notes permet d'être lisible et uniforme. C'est un langage commun et sans ambiguïté.

D'une part, refuser à l'élève de sanctionner son travail de manière précise, n'est-ce pas lui refuser la réalité, réalité qu'il finira par découvrir de toute façon un jour mais certainement de manière plus abrupte? La vie n'est-elle pas faite de compétition et de concurrence? Combien de pédopsychiatres nous disent que nombre d'adolescents sont perturbés pour avoir été soumis de

manière subite à l'ensemble des difficultés de la vie, car auparavant ils avaient été maintenus dans un cocon à l'écart de la réalité.

D'autre part, pouvons-nous accepter que des appréciations ou des observations que le maître aura effectuées au cours de l'apprentissage avec des mots qui n'auront pas le même sens pour tout le monde, puissent déterminer la section lors de l'entrée au CO? On pourra toujours dire que les appréciations écrites fournissent aux parents plus d'informations détaillées, c'est vrai; mais des informations discutables puisqu'il n'y pas de barème.

En résumé, nous demandons au Conseil d'Etat:

- s'il ne serait pas judicieux de mettre en place un groupe de travail pour se pencher de manière objective sur un système d'évaluation qui permette le maintien des notes dans le cadre de l'enseignement primaire?
- qu'il veuille à ce que ce groupe de travail soit composé majoritairement d'enseignants qui pratiquent l'enseignement et qu'il prenne en considération l'avis et l'intérêt des parents et bien évidemment celui des enfants.

Nous remercions le Conseil d'Etat des réponses qu'il donnera à notre postulat.

- Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai réglementaire.

Motion urgente N° 026.02 Jacques Bourgeois/Dominique de Buman/Michel Losey¹
(crédit d'engagement en faveur de l'économie laitière fribourgeoise)

(Développement)

Jacques Bourgeois (PDC, SC). Crise sans précédent indépendante de la volonté des producteurs.

Le secteur laitier traverse actuellement une crise sans précédent. La situation précaire actuelle résulte notamment:

- du sursis concordataire provisoire de Swiss Dairy Food SA, numéro un de la transformation de lait dans notre pays avec 600 000 tonnes de lait pris en charge chaque année, décrété le 23 septembre dernier compte tenu du surendettement intervenu suite à la fusion des groupes de Toni et Sântis en 1999;
- des méventes enregistrées à l'exportation notamment au niveau des fromages, gruyère y compris, qui ont eu pour conséquence des restrictions de production avec pour corollaire l'amoncellement de stocks de beurre et de poudre de lait. Des méventes découlant du positionnement de notre franc par rapport à l'Euro, des marchés saturés dans l'UE et dues en particulier à la reprise de la consommation de viande suite à la crise

¹ Déposée ce jour BGC p. 991.

de la vache folle avec pour conséquence une régression de la consommation des fromages.

Importants enjeux – assurer un avenir pour de nombreuses familles paysannes et de nombreux employés Parallèlement à la crise que traverse le secteur laitier, d'importants enjeux sont en train de se jouer:

- la réforme de la politique agricole 2007 avec passage du contingentement laitier de droit public au droit privé avec possibilité donnée aux Interprofessions organisées conformément à l'article 9 de la loi sur l'agriculture de pouvoir, sous certaines conditions, gérer elles-mêmes et adapter leurs quantités aux besoins du marché
- l'entrée en vigueur au 1^{er} juin de cette année des accords bilatéraux avec l'UE, entraînant d'ici à 2007 une ouverture complète et réciproque des frontières pour le marché des fromages
- le dépôt du bilan de SDF entraînerait une catastrophe sans précédent, un séisme économique avec à la clé un avenir des plus sombres pour 7000 familles paysannes, détenant plus de 100 000 vaches ainsi que pour plus de 1600 employé(e)s.

Renforcement de notre industrie laitière fribourgeoise – création de nouvelles places de travail – renforcement, concessions de la part des producteurs de lait Fort de ce constat, les producteurs de lait ainsi que l'ensemble de la branche laitière ne sont pas restés sans réagir et mettent tout en œuvre afin de:

- maintenir dans notre pays une production laitière forte. La production laitière représente le principal secteur économique agricole, et constitue, essentiellement dans les régions élevées du Plateau, une des seules possibilités de production
- restructurer, suite au sursis concordataire provisoire de Swiss Dairy Food, la branche de la transformation afin d'éliminer les surcapacités et d'adapter les outils de transformation aux nouveaux défis, notamment européens. Au niveau de la restructuration, les producteurs de lait des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Fribourg ont créé le 25 octobre dernier une plate-forme commune de Suisse occidentale qui a principalement pour tâche de récolter les fonds nécessaires à la reprise des installations de transformation du lait de SDF, d'investir à long terme dans des outils de transformation de lait performants, de promouvoir la qualité, de participer à la commercialisation et à la gestion du lait des régions précitées. Ces régions représentent plus de la moitié de la production laitière de notre pays
- désengorger le marché actuel au travers d'une réduction de 2 % des quantités de production, d'une retenue supplémentaire de 1,35 centimes sur les prix à la production et d'une diminution du prix du lait de l'ordre de 4-5 centimes. Des mesures qui ont des effets importants sur les revenus des producteurs déjà fortement mis sous pression. En effet le revenu agricole par unité de main-d'œuvre familiale a régressé l'année dernière de 12,5 % pour se situer à 30 000 francs soit moins de 2500.-/mois. Un revenu qui ne représente

même pas les 60 % des autres secteurs économiques comparables.

Du côté du canton de Fribourg, l'entreprise Cremo SA sise à Villars-sur-Glâne est intéressée à la reprise et à la restructuration de plusieurs sites de SDF, qui lui permettraient ainsi de renforcer sa position sur les marchés et de générer de nouveaux postes de travail (environ 50), tout en garantissant dans un premier temps les emplois actuels au nombre de 220 pour les sites concernés.

Renforcer notre position sur les marchés – assurer les investissements nécessaires à cet objectif

L'ensemble des activités prévues nécessitent des investissements tant pour la reprise des sites de transformations de SDF que pour la restructuration nécessaire au sein de Cremo SA afin de rapatrier plusieurs activités sur Fribourg. Les investissements nécessaires sont estimés à 100 millions de francs, ils nécessitent une part de fonds propres de près de 50 % et doivent être assurés principalement au travers de la plateforme Prolait et de la Fédération laitière fribourgeoise. La répartition entre les cantons concernés se faisant sur la base de leur production laitière respective et des investissements prévus. Pour le canton de Fribourg et sa Fédération laitière ceci se traduit par une participation financière exigée à hauteur de 13,5 millions de francs qui se répartit sous forme de crédit d'engagement comme suit:

- 2,5 millions de francs sous forme de prêt sans intérêt remboursable sur une période de 15 ans et 3 millions de francs sous forme d'une contribution à fonds perdus.
- 8 millions de francs sous forme de pertes éventuelles de cautionnement.

Ce dernier crédit est basé sur l'arrêté Bonny, pour lequel le Conseil d'Etat doit donner son préavis vis-à-vis de la Confédération. L'arrêté Bonny précise le principe suivant à son article 1:

¹ La Confédération peut encourager la réalisation de projets de l'économie privée, visant à créer et réorienter des emplois dans les zones économiques en redéploiement, en accordant des cautionnements, des contributions au service de l'intérêt et des allègements fiscaux.

² Elle peut soutenir par des aides financières des institutions et des projets interentreprises qui accroissent le potentiel de développement d'entreprises et favorisent l'investissement et l'innovation dans les zones économiques en redéploiement (aides financières interentreprises).

Au vu des efforts déjà consentis pour assainir le marché du lait, de l'état précaire des revenus des producteurs de lait et de l'incapacité de réunir de suite les fonds nécessaires, il s'avère essentiel que l'Etat donne les moyens financiers indispensables afin de maintenir dans notre canton une production laitière et de transformation digne de ce nom.

Avec 1900 producteurs de lait, 10 % de la production laitière suisse, et 50 % de production de gruyère, le canton de Fribourg joue un rôle déterminant dans

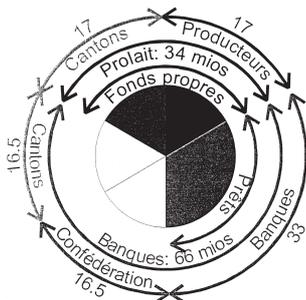
l'économie laitière de notre pays et se doit de maintenir, voire encore renforcer sa position à l'avenir.

Urgence décrétée en raison du sursis concordataire de Swiss Dairy Food – appui financier au travers de la loi cantonale sur la promotion des produits agricoles et de la loi sur le fonds rural

Au vu de ce qui précède et nous fondant sur la loi cantonale sur la promotion des produits agricoles qui a notamment pour but de contribuer à l'amélioration de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise, en favorisant la qualité, l'identification, la mise en valeur et l'écoulement des produits, les motionnaires demandent au Grand Conseil d'accepter l'urgence et le contenu de cette motion.

L'urgence est décrétée suite au sursis concordataire provisoire de Swiss Dairy Food qui court depuis le 23 septembre dernier et prend fin le 22 novembre prochain, date à laquelle le commissaire décidera de la suite à donner. Des décisions doivent par conséquent être prises rapidement en vue de garantir un bon déroulement et une bonne reprise des installations afin d'assurer aux producteurs de lait un écoulement régulier de leur production et dans le but de restructurer, et de mieux positionner nos industries laitières face à l'avenir.

Plan de financement des 100 millions de francs



– Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai réglementaire.

Motion N° 023.02 Christian Ducotterd¹ (utilisation abusive d'un nom ou d'une marque de boisson alcoolisée lors d'une manifestation)

(Développement)

Christian Ducotterd (PDC, SC).

Activités visées par la motion

Les concours et les jeux liés à la consommation d'alcool, ainsi que l'utilisation d'un nom ou d'une marque de boisson alcoolisée pour dénomination d'une manifestation ou d'un établissement sont souvent utilisés comme moyen de publicité visant principalement les jeunes consommateurs (ex: Smirnoff party, Fête de la bière, concours de descente de bière...). Les adoles-

cents qui se rendent à ces diverses fêtes sont encore plus influencés par l'effet de groupe qui met mal à l'aise celui qui ne boit pas d'alcool. La boisson citée dans la dénomination de la manifestation est souvent la principale boisson consommée.

Lors de l'organisation d'une fête, les jeunes utilisent souvent ce genre de publicité car ils savent bien que c'est le meilleur moyen pour attirer de nombreux adolescents, pour renflouer la caisse de la société de jeunesse sans se soucier des conséquences.

Certains tenanciers d'établissements publics fréquentés principalement par de jeunes consommateurs organisent des concours liés directement à la consommation d'alcool dans le but d'augmenter leur chiffre d'affaires.

Evolution de la consommation de boissons alcoolisées
La consommation d'alcool chez les jeunes prend une ampleur inquiétante, avec un accroissement spectaculaire chez les filles.

L'alcool permet souvent aux adolescents d'oublier leurs problèmes scolaires, familiaux ou sociaux tout en leur permettant de vaincre leur timidité et de se faciliter l'intégration à un groupe. Chez les moins de 16 ans l'alcool donne l'impression d'être adulte avant l'heure. L'apparition de nouvelles boissons comme les alcool-pops a fait augmenter cette tendance. En effet ces boissons sucrées diminuent dans un premier temps la perception de l'effet de la consommation d'alcool en donnant l'impression de boire une simple limonade.

Conséquence

La consommation abusive d'alcool augmente l'agressivité, les risques d'accoutumance, les problèmes de santé, les échecs scolaires ou professionnels, les risques d'accident de la route. Les fêtes deviennent le théâtre de multiples bagarres et les urgences de l'hôpital cantonal deviennent un «désaouloir».

La Police cantonale passe le week-end à régler des problèmes dus à l'alcool.

Proposition de modification de la législation

Dans le but d'empêcher d'utiliser le nom ou la marque d'une boisson alcoolisée et d'interdire les jeux liés à la consommation d'alcool dans les établissements publics, je propose de modifier la loi sur les établissements publics et la danse comme suit:

Art. 45 Dénomination et enseigne

(Ajouter)

Un établissement ou une activité temporaire ne peut en aucun cas prendre pour dénomination le nom ou la marque d'une boisson alcoolisée.

Art. 53 Interdiction de servir des boissons alcooliques

(Ajouter)

Les jeux et concours liés à la consommation de boissons alcoolisées sont interdits.

– Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai réglementaire.

¹ Déposée le 12 novembre 2002, BGC p. 940.

Motion Nr. 024.02 René Fürst/Martin Tschopp¹
(Änderung des Gesetzes über das Reglement des Grossen Rats)

(Begründung)

René Fürst (SP, LA). Gemäss dem heute geltenden Reglement des Grossen Rats muss eine Resolution in der gleichen Session behandelt werden. Wir sind der Meinung, dass es politisch unklug und nicht seriös ist, eine Resolution am Tag der Einreichung zur Diskussion und Abstimmung zu bringen. Warum?

Die Fraktionen müssen zwingend vorgängig der Abstimmung im Rat eine breite Diskussion innerhalb der jeweiligen Fraktion führen können. Dies entspricht dem politischen Demokratieverständnis. Es geht nicht an, dass Resolutionen wie beispielsweise die Resolution über die «Alpeninitiative» vom Dienstag, 12. November 2002 überstürzt mitten in anderweitig wichtige Ratsgeschäfte eingeschoben werden. In der Regel handelt es sich nämlich um politisch sensible Themen, die einer etwas längeren und vertieften Auseinandersetzung bedürfen.

– Der Staatsrat wird in der reglementarischen Frist auf diese Motion antworten.

Motion Nr. 025.02 Yvonne Stempfel/Albert Bachmann
(Spitalgesetz vom 23. Februar 1984 [Art. 27 Abs. 1])

(Begehren)

Der Betriebskostenüberschuss der Bezirksspitäler wird wie folgt aufgeteilt:

- a) 50 % zu Lasten des Gemeindeverbandes, der das Spital führt;
- b) 50 % zu Lasten des Kantons.

(Sig.) Yvonne Stempfel und Albert Bachmann,
 Grossräte, und 32 Mitunterzeichner

(Begründung)

Yvonne Stempfel (CVP, LA). Die kantonale Spitalplanung ist so weit fortgeschritten, dass bereits einige Bezirksspitäler einen kantonalen Auftrag erfüllen.

In diesem Sinne ist es angebracht, die Finanzierung des Betriebskostenüberschusses neu zu formulieren und entsprechend der Spitalplanung anzupassen.

Da die Spitäler im Verlaufe der Zeit kantonale Aufgaben übernehmen werden, sollte der Kanton die Finanzierung dieser Aufgaben im Wesentlichen übernehmen.

Deshalb beantragen wir dem Staatsrat, Art. 27 Abs. 1 des Spitalgesetzes entsprechend abzuändern:

«Der Betriebskostenüberschuss der Bezirksspitäler wird wie folgt aufgeteilt:

a) 50 % zu Lasten des Gemeindeverbandes, der das Spital führt

b) 50 % zu Lasten des Kantons».

– Der Staatsrat wird in der reglementarischen Frist auf diese Motion antworten.

Postulat N° 218.02 Jean-Pierre Dorand/Nicolas Bürgisser
(collaboration rail-route: utilisation des infrastructures existantes)

(Dépôt)

Le trafic croît d'année en année sur nos routes, engendrant des bouchons, sources de retard et de nuisances. La construction de parcs de dissuasion semble un des moyens nécessaires à corriger cet état de fait. On peut se demander s'il ne faut pas utiliser les infrastructures ferroviaires existantes, par exemple les voies ferrées Lausanne–Fribourg–Berne, Fribourg–Morat–Anet et Fribourg–Estavayer–Yverdon avec leurs stations actuelles ou des nouvelles.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier l'utilisation des infrastructures ferroviaires existantes et de leurs stations actuelles, ou de nouvelles stations, couplées avec des parcs de dissuasion (p. ex. St-Léonard, Givisiez, Villars-sur-Glâne).

(Sig.) Jean-Pierre Dorand et Nicolas Bürgisser,
 députés

Postulat Nr. 219.02 Hans Stocker
(Personalaufwand/Personalbestand des Staates)

(Begehren)

Analyse/Studie «Vergleich des Personalaufwandes des Staates mit anderen Kantonen».

(Sig.) Hans Stocker, Grossrat

(Begründung)

Hans Stocker (CVP, LA).

1. Ausgangslage

– Jedes Jahr sieht sich der Grosse Rat im Rahmen der Budgetdebatte mit Anträgen nach neuen Stellen konfrontiert. So sind es für das Jahr 2003 knapp 87 Vollstellen, für die Jahre 2004–2006 gemäss Finanzplan 240 neue Stellen.

– Der Personalaufwand ist bekanntlich die Hauptaufgabenrubrik des Staates. Nachdem in der Regel eine Plafonierung des gesamten Personalaufwandes stattfindet, besteht die Gefahr, dass mit steigenden Beständen die Gehälter der bestehenden Kategorien entsprechend zurückhaltend behandelt werden.

– Der Grosse Rat (inkl. Finanz- und Geschäftsprüfungskommission) kann aufgrund der bestehenden

¹ Eingereicht am 13. November 2002, TGR S. 966.

Unterlagen nicht beurteilen, ob die heutigen Personalbestände dem Auftrag angemessen sind oder ob Unter- oder Überkapazitäten bestehen. Währenddem neu beantragte Stellen in der Regel die «Notwendigkeitsprüfung» erfolgreich überstehen, werden bestehende Stellen sehr selten hinterfragt (insb. bei Ersatz von Abgängen).

– Frühere Vergleiche auf nationaler Ebene (Studie Germann/Weiss. Die Kantonsverwaltungen im Vergleich / 1995) haben gezeigt, dass der Kanton Freiburg im Vergleich hinter Basel-Stadt und Genf die drittgrösste Beamtendichte aufweisen soll. In einer schriftlichen Anfrage 1998 habe ich den Staatsrat um entsprechende Erklärungen ersucht, ohne eine zufriedenstellende Antwort zu erhalten. Die 1999 durch den Staatsrat beschlossene Studie unter einigen Referenzkantonen – unter Federführung des Personalamtes des Kantons Fribourg – scheint auch zu keinen brauchbaren Ergebnissen geführt zu haben.

Fazit:

Es scheint als Grundlage künftiger Entscheide dringend, unter Berücksichtigung von Aufträgen/Leistungen eine Analyse vorzunehmen.

2. Postulats-Forderungen

– Es ist raschmöglichst eine vergleichende Studie unter Referenzkantonen (z.B. Solothurn, Wallis, Neuchâtel, Bern, Waadt, Luzern) einzuleiten.

Sondereinflüssen wie Universität, Zweisprachigkeit, Gemeindedichte usw. ist entsprechend Rechnung zu tragen.

– Von den 3 grossen Einheiten «Zentralverwaltung, Unterrichtswesen, Spitalwesen» interessiert schwererwichtig die erstere, ohne die beiden anderen zu vernachlässigen.

– Inhalt der Studie müssten Struktur/Aufträge sowie Leistungen/Bestände/Kosten sein.

– Diese Studie ist nach dem Erfordernis nach Objektivität und Unabhängigkeit extern zu vergeben. Das Kantonale Personalamt Freiburg sowie die Staatskanzlei müssten dabei unterstützend und begleitend wirken. Es ist denkbar, dass ein solches Mandat durch die Universität (Freiburg oder Bern) oder die Hochschule für Wirtschaft (Freiburg) übernommen werden kann. Die Oberaufsicht müsste m. E. bei der grossrätlichen Finanz- und Geschäftsprüfungskommission angesiedelt sein. Eine allfällige Alternative wäre allenfalls die ständige beratende Kommission für Personalfragen.

– Diese Studie ist unabhängig von einer allfälligen anderen, schweizweit in Aussicht gestellten Umfrage zu starten. Die «Freiburger Studie» müsste unsere spezifischen Bedürfnisse und Problemstellungen abdecken.

– Die Angelegenheit ist auf Grund ihrer Wichtigkeit beförderlich zu behandeln.

– Der Staatsrat wird in der reglementarischen Frist auf dieses Postulat antworten.

Postulat Nr. 220.02 Nicolas Bürgisser (Schaffung einer zentralen Inkassostelle bei der Finanzdirektion)

(Begehren)

Der Verfasser schlägt vor, dass der Staatsrat prüft, ob er nicht eine professionelle Inkassostelle bei der Finanzdirektion ansiedelt, und fragt, ob es eine Möglichkeit gibt, die Inkasso-Dienstleistung des Kantons für ausstehende Steuerschulden für Gemeinden noch attraktiver zu gestalten.

(Sig.) Nicolas Bürgisser, Grossrat

(Begründung)

Nicolas Bürgisser (CSP, SE).

In der neuen Verordnung über die Zuständigkeitsbereiche der Direktionen des Staatsrates und der Staatskanzlei (vom 12. März 2002) findet man unter Art. 7, Buchstabe n), dass die Finanzdirektion für die Eintreibung von Forderungen des Staates zuständig sei.

Nun betreiben aber mehrere Direktionen Inkasso-Arbeiten, die in ihre Zuständigkeit fallen und dies mit mehr oder weniger Erfolg. Beispielsweise muss der Kanton Freiburg jedes Jahr den Betrag von über 2 Millionen Franken abschreiben, welcher aus nicht wiederbringbaren Alimentenzahlungen (Konto unter Rubrik Sozialfürsorge 3645, Einzelkonto-Nr. 330.001) entstanden ist. Der Grosse Rat hatte schon oftmals das Gefühl, dass Personen, welche keine Lust haben, ihre Alimente zu bezahlen und der Kanton diese richtigerweise den Versorgern vorschiesst, viel zu nachsichtig behandelt werden.

Inhalt des Postulates:

a) Der Verfasser des Postulates schlägt vor, dass der Staatsrat prüft, ob er nicht gemäss der obgenannten Verordnung eine professionelle Inkassostelle bei der Finanzdirektion ansiedelt oder gar an eine Drittfirma weitergibt, welche sich um alle heiklen Inkasso-Arbeiten kümmert.

b) Etliche Gemeinden haben Mühe, ausstehende Steuerschulden energisch einzutreiben. Bereits jetzt haben einige Gemeinden das Inkasso der Steuerschulden in einem Auftragsverhältnis an den Kanton delegiert. Sieht der Staatsrat eine Möglichkeit, diese Inkasso-Dienstleistung für ausstehende Steuerschulden für Gemeinden noch attraktiver zu gestalten?

Der unterzeichnende Grossrat dankt dem Staatsrat für die Prüfung des vorliegenden Postulates und dankt, sehr geehrter Herr Staatsratspräsident, sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte, für die Beantwortung innerhalb der gesetzlichen Frist.

– Der Staatsrat wird in der reglementarischen Frist auf dieses Postulat antworten.

Postulat N° 221.02 Solange Berset/Jacques Bourgeois
(**législation cantonale sur le sport et sa promotion**
notamment auprès des jeunes)

(*Dépôt*)

Les postulants demandent au Conseil d'Etat:

- de mettre en place une loi cantonale sur le sport
- de promouvoir la pratique du sport dans le canton
- de veiller à la pratique du sport dans un corps et un esprit sains

(*Sig.*) Solange Berset et Jacques Bourgeois,
député(e)s, et 23 cosignataires

(*Développement*)

Solange Berset (*PS, SC*). Actuellement, le canton ne possède pas de concept de promotion et de pratique du sport. Plusieurs arrêtés et règlements régissent ce domaine sans une base légale propre.

Le sport pratiqué sainement est un excellent moyen de se ressourcer et de veiller au maintien d'un certain équilibre. Dans notre canton, nous trouvons de nombreux clubs, associations sportives, de toutes disciplines confondues, qui organisent des compétitions non seulement à caractère cantonal, mais également à résonance nationale, voire internationale. Ces nombreuses activités, structures doivent pouvoir bénéficier d'un cadre clair, et de soutien leur permettant de développer et promouvoir leurs activités sportives.

Face aux problèmes de violences juvéniles, une attention toute particulière devrait être donnée à la promotion et à l'encadrement des activités sportives auprès des jeunes. Les jeunes doivent être encadrés afin de pouvoir pratiquer une activité sportive d'une manière saine et ainsi ne pas être tentés d'améliorer artificiellement leurs performances au travers de la prise de produits illicites.

A ce sujet, notre canton devrait également se donner les moyens, avec l'aide de la Confédération, d'une politique sportive digne de ce nom.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à Mesdames et Messieurs les Députés, d'accepter ce postulat afin que le Conseil d'Etat puisse établir un rapport.

- Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai réglementaire.

Elections

(*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*)

Un juge près le Tribunal cantonal, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Alexandre Papaux, à la date du 31 décembre 2002.

Bulletins distribués: 119; rentrés: 118; blancs: 11; nuls: 2; valables: 105; majorité absolue: 53.

Est réélu *M. Alexandre Papaux*, titulaire, pour une nouvelle période de 5 ans, par 105 voix. (*Applaudissements*).

Un juge près le Tribunal administratif, ensuite de l'expiration des fonctions de M^{me} Gabrielle Multone, à la date du 31 décembre 2002.

Bulletin distribués: 119; rentrés: 105; blancs: 15; nuls: 1; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est réélue *M^{me} Gabrielle Multone*, titulaire, pour une nouvelle période légale de 5 ans. (*Applaudissements*).

Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Paul-Henri Steinauer, à la date du 20 novembre 2002.

Bulletins distribués: 117; rentrés: 109; blancs: 19; nuls: 2; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est réélu *M. Paul-Henri Steinauer*, titulaire, pour une nouvelle période légale de 5 ans par 88 voix. (*Applaudissements*).

Un membre du Sénat de l'Université, en remplacement de M. Dominique Rhême, à la date du 5 octobre 2002.

Bulletins distribués: 106; rentrés: 102; blancs: 15; nuls: 1; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Martin Tschopp*, par 83 voix pour une période légale de 5 ans. Il y a 3 voix éparses. (*Applaudissements*).

Clôture de la session

Le Vice-Président. Je clos la session de novembre 2002 et je vous donne rendez-vous en décembre.

La séance est levée à 12 h 35.

Le Président:

Paul SANSONNENS

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Mireille HAYOZ, *adjoindte*